

Version abrégée – Français

Y·E·S 2013

EUISS YEARBOOK OF EUROPEAN SECURITY

Version abrégée – Français

Y·E·S 2013

EUSS YEARBOOK OF EUROPEAN SECURITY

L'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne (EUISS) est l'agence de l'Union européenne consacrée à l'analyse des questions de politique étrangère, de sécurité et de défense. L'Institut a été créé en janvier 2002 comme une agence autonome de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne [Action commune du Conseil 2001/554, modifiée par l'Action commune du Conseil 2006/1002] dont le but est de forger une culture européenne de sécurité pour l'Union européenne, soutenir l'élaboration et la projection de la politique étrangère et enrichir le débat stratégique à l'intérieur et hors d'Europe. La mission principale de l'Institut est de fournir des analyses et des plateformes de discussion utiles et pertinentes à la formulation de la politique de l'UE. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit également comme une interface entre les experts et les décideurs européens à tous les niveaux.

Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne

Directeur : Antonio Missioli

ISBN 978-92-9198-229-5

ISSN 2315-1528

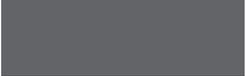
QN-AM-13-001-FR-N

Doi:10.2815/35028

© Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne (EUISS), 2013.

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source, sauf spécification contraire.

Publié par l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne, imprimé à Condé-sur-Noireau (France) par Corlet Imprimeur. Conception graphique par Metropolis, Lisbonne.



EUISS Yearbook of European Security Y·E·S 2013

Version abrégée – Français

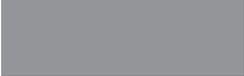
Documents

Faits

Chiffres

Cartes

2011-2012



**Institut d'Etudes de Sécurité
de l'Union européenne (EUISS)**

100, avenue de Suffren

75015 Paris

www.iss.europa.eu

Sommaire

Avant-propos	3
<i>Antonio Missiroli</i>	

Chronologies 2011 et 2012

Chronologie 2011	9
Chronologie 2012	15

Politique de sécurité de l'UE : faits et chiffres

1. Instruments thématiques	25
2. L'UE, acteur mondial	37
3. Budget de la PESC	43
4. Financement des missions PSDC	53
5. Budgets des agences PSDC	57
6. Accords de partenariat	59
7. Représentants spéciaux de l'Union européenne	63
8. Liste des lignes directrices, doctrines et concepts	75
9. Mesures restrictives (sanctions)	83

Annexes

1. Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU : votes 2011	109
2. Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU : votes 2012	125
3. Votes sur l'adhésion (UNESCO) et sur le statut (AGNU) de la Palestine	139
4. Organigrammes du SEAE	142
5. Sigles	147

Avant-propos

Depuis sa création, l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (EUISS) est apprécié pour ses recueils annuels de documents officiels concernant, en particulier, l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Ceux-ci sont destinés aussi bien aux praticiens qu'aux chercheurs de tous niveaux. Ces « Textes fondamentaux » (vols. I-XI) font maintenant partie intégrante de la boîte à outils de la naissante « communauté de sécurité » de l'UE.

Ce *Yearbook of European Security* (YES) poursuit cette tradition en la complétant par différents instruments d'analyse. Outre une sélection de documents clés publiés dans la version intégrale anglaise (certains de ces documents existent en français et sont disponibles sur le site web de l'Institut), le *Yearbook* inclut une chronologie de *faits* pertinents et une sélection de *chiffres* qui, assemblés les uns aux autres, présentent un tableau complet des réalisations de l'UE dans le domaine de la politique de sécurité au cours de l'année – ou des années – précédente(s) – exceptionnellement, *YES 2013* couvre les années 2011 et 2012, afin de compléter la série annuelle lancée en 2001.

Après l'édition exhaustive publiée en anglais au printemps 2013, l'Institut propose ici une version abrégée du *Yearbook* en français afin d'élargir l'accès aux informations de base sur la Politique étrangère et de sécurité commune et la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union (et l'action extérieure en général) à un large public de décideurs, praticiens et chercheurs francophones.

REMERCIEMENTS

L'élaboration du *YES 2013* est le fruit d'un travail collectif ; l'Institut est reconnaissant aux personnes suivantes pour leurs précieuses contributions : Carole Richard (textes fondamentaux) ; Maria Di Loreto (chronologies) ; Christian Dietrich (chronologies, textes fondamentaux et votes) ; et Hadrien-Laurent Goffinet (compilation et rédaction du chapitre *Politique de sécurité de l'UE : faits et chiffres*). Mes remerciements vont aussi à Marine Formentini pour son travail minutieux dans la réalisation de la version française du *Yearbook*.

Enfin, ce premier volume du *Yearbook* n'aurait pas vu le jour sans le dévouement, la compétence et le professionnalisme que Philip Worré a apportés à ce projet en coordonnant les équipes et en assemblant toutes les pièces du puzzle dans un délai extrêmement serré.

Antonio Missiroli
Paris, octobre 2013

Chronologies

2011 et 2012



Chronologie 2011

Date	Titre	Résumé
1 ^{er} janvier 2011	Instauration du Service européen pour l'action extérieure	Le SEAE devient opérationnel avec le transfert de personnel provenant de la Commission et du Conseil.
4 janvier 2011	Début du « printemps arabe »	A la suite de l'immolation d'un vendeur à la sauvette tunisien en décembre, des manifestations éclatent, signalant le début du « printemps arabe ».
9-15 janvier 2011	Référendum au Sud-Soudan	Suite au résultat de l'accord de Naivasha de 2005, un référendum d'autodétermination au Sud-Soudan portant sur la sécession de cette région est organisé. Le référendum est accepté par 99% des voix.
14 janvier 2011	Le régime tunisien est évincé	En raison de manifestations violentes, le gouvernement tunisien est dissous et le président Zine El Abidine Ben Ali est obligé de quitter le pays, marquant la fin de 23 ans de régime autoritaire.
25 janvier 2011	Manifestations en Egypte	A la suite des troubles civils en Tunisie, des manifestations ont lieu en Egypte.
5 février 2011	Le nouveau traité START entre en vigueur	Le Traité sur les mesures de réduction supplémentaires des armements stratégiques offensifs (<i>New START</i>) entre la Russie et les Etats-Unis entre en vigueur.
11 février 2011	Transfert des pouvoirs à l'armée en Egypte	Le président égyptien Hosni Moubarak démissionne en raison des manifestations violentes, transférant le pouvoir à l'armée.
16 février 2011	Début des manifestations en Libye	Des manifestations éclatent en Libye et sont réprimées par le régime de Kadhafi.
26 février 2011	Le Conseil de Sécurité de l'ONU réagit à la crise libyenne	La résolution 1970 du CSNU exige l'arrêt des violences en Libye et la mise en œuvre d'interdictions de voyager, le gel des avoirs et un embargo sur les armes.

Date	Titre	Résumé
28 février 2011	Le Conseil de l'UE adopte des sanctions contre la Libye	Le Conseil de l'Union européenne adopte des mesures contre la Libye en réponse à la répression à l'encontre de rebelles anti-gouvernementaux et de civils : restrictions commerciales, embargos sur les armes, interdictions de voyager et gel des avoirs.
11 mars 2011	Le Japon est touché par un tsunami, tuant des milliers de personnes, provoquant la crise nucléaire de Fukushima	Un tremblement de terre et tsunami au Japon causent des milliers de victimes, une destruction massive, et la fusion du cœur nucléaire de la centrale de Fukushima Daiichi, entraînant la décharge de grandes quantités de matières radioactives. Les incidents nucléaires donnent lieu à des sentiments anti-nucléaires en Allemagne, en Italie et en Espagne, parmi d'autres.
14 mars 2011	Répression des manifestations au Bahreïn	Le gouvernement du Bahreïn réprime les manifestations anti-gouvernementales avec le soutien du Conseil de coopération du Golfe, et proclame l'état d'urgence pour une durée de trois mois.
15 mars 2011	Début des manifestations en Syrie	Des manifestations anti-gouvernementales débutent dans la province syrienne de Deera.
17-19 mars 2011	Le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise l'intervention en Libye	Le CSNU approuve la résolution 1973, autorisant toutes les mesures nécessaires à la protection des civils en Libye. Une intervention militaire débute et une interdiction de tous vols dans l'espace aérien est établie.
30 mars 2011	Le Conseil de Sécurité de l'ONU exige un transfert de pouvoir en Côte d'Ivoire	Suite à des mois de crise consécutive à l'élection présidentielle contestée, le CSNU adopte la résolution 1975, qui appelle Laurent Gbagbo à transférer le pouvoir au président Alassane Ouattara, reconnu internationalement, et impose des sanctions contre Gbagbo et ses proches collaborateurs.
1 ^{er} avril 2011	Le Conseil de l'UE établit EUFOR Libye	Le Conseil de l'Union européenne adopte la décision 2011/210/PESC relative à une opération militaire de l'Union européenne à l'appui d'opérations d'aide humanitaire en réponse à la situation de crise en Libye (opération EUFOR Libye).
5 avril 2011	Israël annonce l'expansion de colonies	Israël approuve la construction de 942 nouvelles unités d'habitation à Jérusalem-Est.

Date	Titre	Résumé
11 avril 2011	Fin de la crise ivoirienne	L'ancien président Laurent Gbagbo est arrêté par les partisans d'Alassane Ouattara avec le soutien des troupes françaises, mettant fin à la crise ivoirienne.
avril 2011	La Libye utiliserait des armes à sous-munitions	La Libye aurait utilisé des armes à sous-munitions dans la lutte visant sa propre population.
1 ^{er} mai 2011	Mort de Ben Laden	Osama Ben Laden est tué lors d'une opération américaine au Pakistan.
9 mai 2011	Le Conseil de l'UE adopte des sanctions contre la Syrie	Le Conseil de l'Union européenne adopte la décision 2011/273/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie, imposant un embargo sur les armes, des interdictions de voyager et le gel des avoirs des personnalités politiques de haut rang.
26 mai 2011	Le Conseil de l'UE prolonge la mission EUBAM Rafah	Le Conseil de l'Union européenne réaffirme l'importance politique de la mission EUBAM Rafah dans la bande de Gaza et son soutien continu à la mission.
5 juin 2011	Le président du Yémen est blessé lors de manifestations	Le président yéménite Ali Abdullah Saleh voyage en Arabie Saoudite pour se faire soigner d'une grave blessure subie lors d'une attaque sur le palais présidentiel perpétrée par des manifestants anti-gouvernementaux.
20 juin 2011	Le Conseil de l'UE adopte de nouvelles sanctions contre la Biélorussie	Le Conseil de l'Union européenne adopte la décision 2011/357/PESC, renforçant les sanctions existantes et imposant un embargo sur les armes en Biélorussie, en réponse à la dégradation des conditions de respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit dans le pays.
27 juin 2011	Le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise une mission au Soudan	Conformément à la résolution 1990 du CSNU, la mission de maintien de la paix FISNUA est déployée à Abyei, au Soudan.
8 juillet 2011	Le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise une mission au Soudan du Sud	Le CSNU approuve la résolution 1996 établissant une mission de l'ONU dans la République du Soudan du Sud.

Date	Titre	Résumé
9 juillet 2011	Déclaration d'indépendance du Soudan du Sud	Sécession officielle du Sud du Soudan de la République du Soudan, et déclaration d'indépendance.
17 juillet 2011	L'OTAN entame le retrait des troupes de l'Afghanistan	Dans la province de Bamiyan en Afghanistan, l'OTAN transfère la responsabilité aux troupes afghanes : première étape de la reprise en main du commandement militaire du pays d'ici à 2014.
18 juillet 2011	Le Conseil de l'UE étend les embargos sur les armes soudanaises	En réaction à l'indépendance du Soudan du Sud, le Conseil de l'Union européenne adopte la décision 2011/423/PESC, amendant l'embargo sur les armes existant afin de couvrir aussi le Soudan du Sud.
20 juillet 2011	L'ONU déclare la Somalie en situation de famine	L'Organisation des Nations unies décrète l'état de famine dans deux régions de la Somalie.
28 juillet 2011	Le Conseil de l'UE adopte la formation des forces de sécurité somaliennes	Le Conseil de l'Union européenne adopte la décision 2011/483/PESC visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes comme extension de la décision du Conseil 2010/96/PESC.
2 août 2011	Obama signe le « Budget Control Act »	Le président des Etats-Unis signe la loi « <i>Budget Control Act</i> » de 2011, entraînant une réduction des dépenses de 1,2 milliard de dollars US, 50% de celle-ci affectant le budget défense des Etats-Unis.
4 août 2011	Israël approuve l'expansion de colonies	Israël approuve la construction de plus de 900 nouvelles unités d'habitation dans la colonie de Har Homa, à Jérusalem-Est.
18 août 2011	L'UE demande la démission d'Assad	L'Union européenne et les Etats-Unis demandent la démission du président syrien Bachar Al-Assad en raison de l'usage disproportionné de la force par le gouvernement syrien contre la population civile.
20-28 août 2011	Le régime de Kadhafi est renversé	Les forces rebelles prennent le contrôle de Tripoli et renversent le régime de Mouammar Kadhafi en Libye.
16 septembre 2011	Le Conseil de Sécurité de l'ONU établit une mission en Libye	Le CSNU approuve la résolution 2009, établissant la Mission de Soutien de l'ONU en Libye.

Date	Titre	Résumé
23 septembre 2011	Le Conseil de l'UE interdit les investissements en Syrie	Le Conseil de l'Union européenne interdit les investissements vers l'industrie pétrolière syrienne.
11 octobre 2011	L'Ukrainienne Timoshenko est condamnée à la prison	L'ancienne première ministre de l'Ukraine, Ioulia Timochenko, est condamnée à une peine de sept ans d'emprisonnement pour avoir conclu avec la Russie un accord sur le gaz en 2009. L'Union européenne et la Russie critiquent sévèrement le verdict.
13 octobre 2011	Le Conseil de l'UE élargit les sanctions contre la Syrie	Le Conseil de l'Union européenne adopte la décision 2011/684/PESC, élargissant les mesures restrictives contre la Syrie établies par la décision 2011/273/PESC du Conseil.
20 octobre 2011	Fin de la guerre civile en Libye	La guerre civile en Libye prend fin avec la mort de Mouammar Kadhafi à Syrte et la prise de contrôle de la ville par le Conseil National de Transition.
20 octobre 2011	L'ETA annonce la fin de la violence	Le groupe séparatiste basque Euskadi Ta Askatasuna (ETA) annonce la fin de toutes activités militaires et la fin de la violence.
23 octobre 2011	La Palestine pose sa candidature comme état membre auprès de l'ONU	Le président Mahmoud Abbas annonce la candidature de la Palestine comme état membre auprès de l'ONU.
23 octobre 2011	Le parti islamiste Ennahda remporte les élections en Tunisie	Lors des premières élections post-révolution, le parti islamiste Ennahda remporte 89 sièges sur 217 au Parlement tunisien.
31 octobre 2011	L'OTAN met un terme à l'intervention en Libye	L'OTAN achève sa mission en Libye conformément à la Résolution 2016 du Conseil de Sécurité de l'ONU.
31 octobre 2011	Entrée de la Palestine à l'UNESCO	La Conférence Générale de l'UNESCO admet la Palestine en tant qu'état membre par un vote serré, obtenant la majorité des deux tiers requise (107 votes en faveur, 14 contre, 52 abstentions).
14 novembre 2011	Le Conseil de l'UE adopte une stratégie pour la Corne de l'Afrique	Le Conseil adopte un cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique afin d'orienter l'action de l'UE dans cette région.

Date	Titre	Résumé
19 novembre 2011	Manifestations contre le régime militaire en Egypte	En réaction au régime militaire, des affrontements violents entre les manifestants et les forces de sécurité éclatent en Egypte pendant la période pré-électorale des premières élections depuis des décennies.
23 novembre 2011	Le président yéménite, Saleh, se résout à démissionner	A la suite de violents affrontements entre les manifestants et les forces gouvernementales, déclenchés par le retour du président yéménite Ali Abdullah Saleh, celui-ci accepte de démissionner après des élections qui se tiendront dans les trois mois.
12 décembre 2011	Le Conseil de l'UE établit la mission « RMCB »	Le Conseil de l'Union européenne établit la mission de Renforcement des capacités maritimes régionales (« RMCB ») dans la Corne de l'Afrique, en complément des missions militaires de l'UE existantes dans la région.
15 décembre 2011	Les Etats-Unis déclarent la fin officielle de la guerre en Irak	Les Etats-Unis déclarent officiellement la fin de la guerre en Irak.
16 décembre 2011	Le Conseil de l'UE élargit les sanctions contre la Biélorussie	Le Conseil de l'Union européenne renforce les mesures restrictives contre la Biélorussie, y compris les interdictions de voyager et le gel des avoirs, en raison de la répression continue de la société civile et de l'opposition politique.
17 décembre 2011	Mort de Kim Jong-il	Kim Jong-il décède à l'âge de 70 ans et son fils Kim Jong-un prend le pouvoir en Corée du Nord.
25 décembre 2011	L'OCI condamne la violence de Boko Haram	Ekmeleddin Ihsanoglu, le Secrétaire Général de l'Organisation de coopération islamique, condamne les attaques menées par les militants islamistes de Boko Haram contre quatre villes dans le nord du Nigeria.

Chronologie 2012

Date	Titre	Résumé
20 janvier 2012	Des représentants de Boko Haram tuent des centaines de personnes à Kano, au Nigéria	Plusieurs centaines de personnes sont tuées dans la ville nigériane de Kano par l'organisation militaire djihadiste Boko Haram (« l'éducation occidentale est un péché »).
21 janvier 2012	Les Frères musulmans remportent les élections en Egypte	Les partis islamistes dominent les élections parlementaires égyptiennes. Les Frères musulmans remportent 235 sièges sur 498.
23 janvier 2012	L'UE étend les sanctions sur l'Iran	L'UE étend les mesures restrictives contre l'Iran pour protester contre ses activités d'enrichissement de l'uranium. Un embargo sur les exportations de pétrole et des gels des avoirs sont convenus.
30 janvier 2012	L'UE approuve le pacte fiscal	Les dirigeants de l'UE, exceptés ceux de la République tchèque et du Royaume-Uni, approuvent le pacte fiscal au Sommet européen de Bruxelles.
4 février 2012	La Chine et la Russie opposent leur veto à une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Syrie	La Chine et la Russie opposent leur veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU demandant au président Assad de démissionner.
27 février 2012	Al-Hadi succède à Saleh au Yémen	Le président yéménite, Ali Abdullah Saleh, ayant préalablement accepté de démissionner début 2012, est remplacé par Abd Rabbo Mansour Hadi.
28 février 2012	Annan nommé Envoyé spécial en Syrie	Kofi Annan est nommé Envoyé spécial de l'ONU et de la Ligue Arabe pour la Syrie afin de promouvoir une résolution pacifique du conflit.
1 ^{er} mars 2012	L'UE accorde le statut de pays candidat UE à la Serbie	Le Conseil de l'Union européenne accorde le statut de pays candidat à l'UE à la Serbie.

Date	Titre	Résumé
4 mars 2012	Poutine est élu président russe	Vladimir Poutine remporte l'élection présidentielle en Russie. Des manifestations ont lieu contre des fraudes électorales présumées.
16 mars 2012	Timofti est élu président moldave	Après deux tentatives infructueuses, un juge indépendant, Nicolae Timofti, est élu président de la Moldavie ; les opposants Communistes boycottent le scrutin.
22 mars 2012	Coup d'état militaire au Mali	Le président malien, Amadou Toumani Touré, est renversé par un coup d'état militaire, condamné par la communauté internationale. Les pays voisins imposent des sanctions en retour.
26-27 mars 2012	Sommet sur la sécurité nucléaire, Séoul	Le second Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Séoul, se concentre sur les approches coopératives pour répondre aux dangers du terrorisme nucléaire et du trafic illicite des matériaux nucléaires et pour protéger les matériaux et installations nucléaires.
1 ^{er} avril 2012	La Ligue nationale pour la démocratie remporte les élections en Birmanie / au Myanmar	L'opposante politique et ancienne prisonnière politique, Aung San Suu Kyi, est élue au parlement. Son parti, la Ligue nationale pour la démocratie, remporte la majorité des sièges au Myanmar.
6 avril 2012	Les Touaregs déclarent l'indépendance du nord du Mali	Le Mouvement national de libération de l'Azawad, un groupe touareg rebelle, proclame l'indépendance de l'Azawad, au nord du Mali.
6 avril 2012	Le gouvernement de la Birmanie / du Myanmar en négociation de paix avec les rebelles	Le gouvernement du Myanmar signe un accord avec les rebelles Karen.
12 avril 2012	Coup d'état en Guinée-Bissau	Avant le second tour des élections présidentielles, des factions des forces armées de la Guinée-Bissau orchestrent un coup d'état en arrêtant le président par intérim, Raimundo Pereira, et le candidat à la présidentielle, Carlos Gomes Júnior. Les événements suscitent les protestations de la communauté internationale et des sanctions sont imposées.

Date	Titre	Résumé
13 avril 2012	Le lancement d'un satellite nord-coréen condamné par la communauté internationale échoue	La tentative de la Corée du Nord de mettre en orbite un satellite, dénoncé par la communauté internationale comme étant un essai de missile balistique intercontinental caché (et donc en violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU), échoue peu de temps après le décollage. Les Etats-Unis ont suspendu la livraison d'aide alimentaire pendant la période qui a précédé le lancement.
21 avril 2012	Le Conseil de sécurité des Nations unies établit une mission en Syrie	La résolution 2043 du CSNU crée la Mission de supervision des Nations unies en Syrie (MISNUS) pour surveiller la mise en œuvre du plan de paix de Kofi Annan pour la Syrie.
26 avril 2012	Taylor reconnu coupable de crimes de guerre, crimes contre l'humanité	Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone reconnaît la culpabilité de Charles Taylor pour 11 chefs d'accusation de complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité durant la guerre civile en Sierra Leone.
11 mai 2012	Gouvernement de transition établi en Guinée-Bissau	En Guinée-Bissau, un accord sous l'égide de la CEDEAO, établit un gouvernement de transition et nomme Manuel Serifo Nhamadjo président par intérim.
21 mai 2012	Sommet de l'OTAN, Chicago	Lors de son sommet de Chicago, l'OTAN annonce la révision de sa posture de dissuasion, et fait des déclarations sur la défense antimissile balistique, les futures capacités de défense, la lutte contre le terrorisme et le retrait de la FIAS d'Afghanistan d'ici la fin de l'année 2014.
18 juin 2012	Le Conseil de l'UE approuve la mission au Soudan du Sud	Le Conseil de l'Union européenne approuve la nouvelle mission PSDC, EUAVSEC, pour renforcer la sécurité dans les aéroports au Soudan du Sud.
22 juin 2012	Un avion de combat turc est abattu en Syrie	Les forces syriennes abattent un avion de combat turc – F-4, affirmant qu'il avait violé l'espace aérien syrien. Les membres de l'OTAN se consultent sur la situation en Syrie.
24 juin 2012	Mohamed Morsi remporte les élections présidentielles en Egypte	Mohamed Morsi, candidat des Frères musulmans, remporte l'élection présidentielle égyptienne.

Date	Titre	Résumé
29 juin 2012	Négociations d'adhésion UE-Monténégro	Les négociations d'adhésion à l'UE avec le Monténégro commencent.
30 juin 2012	MPUE prend fin	Le mandat de la mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine (MPUE) prend fin après presque dix ans de présence.
2-27 juillet 2012	Le traité des Nations unies sur le commerce des armes ne débouche sur rien	La Conférence des Nations unies sur le Traité sur le commerce des armes se conclue sans accord sur un texte. Il est décidé de se réunir à nouveau en mars 2013.
7 juillet 2012	L'Alliance des forces nationales remporte les élections libyennes	Lors des premières élections en Libye depuis la fin de la révolution, l'Alliance des forces nationales l'emporte sur les partis islamistes.
10 juillet 2012	La mission EUJUST LEX-Iraq est prolongée	La mission intégrée « État de droit » de l'UE pour l'Iraq, EUJUST LEX, est prolongée jusqu'en décembre 2013.
16 juillet 2012	EUCAP SAHEL Niger est lancée	La mission civile PSDC EUCAP Sahel Niger est lancée afin d'améliorer les capacités des forces de sécurité nigériennes et de contribuer à la stabilité, la sécurité et la bonne gouvernance dans la région.
16 juillet 2012	Le Conseil de l'UE approuve EUCAP Nestor	Le Conseil de l'Union européenne approuve le lancement de la mission PSDC EUCAP Nestor pour soutenir le renforcement des capacités maritimes régionales de la Corne de l'Afrique et des pays de l'océan Indien occidental.
18 juillet 2012	Touristes israéliens tués en Bulgarie	Un attentat à la bombe contre un bus tue sept touristes israéliens dans la ville bulgare de Burgas. Le Hezbollah est identifié par les autorités bulgares comme ayant perpétré l'attentat.
31 août 2012	Brahimi nommé Représentant spécial pour la Syrie	Lakhdar Brahimi remplace Kofi Annan en tant que Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie.
14 septembre 2012	Attaques contre des ambassades occidentales dans des pays arabes	Une série de manifestations et d'attaques prennent pour cibles les missions diplomatiques des États-Unis, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suisse dans un certain nombre de pays arabes. Ces attaques sont suspectées d'être une réponse à une vidéo antimusulmane produite aux États-Unis.

Date	Titre	Résumé
17 septembre 2012	EUMM est prolongée	La mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) en Géorgie est prolongée jusqu'au 14 septembre 2013.
27 septembre 2012	La Chine et le Japon se disputent des îles	L'achat japonais des îles disputées de Senkaku / Diaoyu de la mer de Chine orientale à un propriétaire privé soulève des tensions avec la Chine.
1 ^{er} octobre 2012	EUSEC RD Congo est établie	Le septième mandat de la mission EUSEC RD Congo est établi pour aider les autorités congolaises à mettre en œuvre des politiques dans le respect des droits de l'homme et de bonne gouvernance.
1 ^{er} octobre 2012	La coalition d'opposition remporte les élections parlementaires en Géorgie	La coalition, « le Rêve géorgien », de Bidzina Ivanishvili remporte la majorité des sièges aux élections législatives. Le président Mikheïl Saakachvili reconnaît la défaite de son parti et accepte la nomination d'un nouveau gouvernement.
4 octobre 2012	Des obus syriens frappent la Turquie	Des bombardements venant de la Syrie frappent un village turc, faisant des victimes civiles. Les forces turques exercent des représailles contre des cibles syriennes. L'OTAN est saisie et le CSNU condamne les actions syriennes.
12 octobre 2012	L'UE reçoit le Prix Nobel de la paix	L'UE reçoit le Prix Nobel de la paix pour son rôle dans la promotion de la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe.
12 octobre 2012	Le Conseil de sécurité de l'ONU demande un plan d'intervention pour le Mali	Le CSNU demande qu'un plan d'intervention militaire au Mali soit présenté pour stopper l'avancée des forces rebelles vers le sud.
16 octobre 2012	Prolongation de EU NAVFOR ATALANTA	Le Conseil de l'Union européenne décide de prolonger EU NAVFOR – ATALANTA jusqu'en décembre 2014 afin de continuer à améliorer la sécurité maritime au large des côtes de la Somalie et dans l'océan Indien.
28 octobre 2012	Les élections législatives ukrainiennes dévoilent des irrégularités	Le Parti des régions remporte le plus grand nombre de sièges au Parlement lors des élections ukrainiennes.

Date	Titre	Résumé
21 novembre 2012	Israël lance une opération militaire contre Gaza	En réaction à une reprise des tirs de roquettes sur le territoire israélien depuis la bande de Gaza, Israël lance l'opération Pilier de la Défense. Un accord de cessez-le-feu est conclu une semaine plus tard, sous l'égide des Etats-Unis et de l'Egypte.
29 novembre 2012	L'Assemblée générale de l'ONU octroie à la Palestine le statut d'observateur non-membre	L'Assemblée générale de l'ONU accorde le statut d'Etat observateur non-membre à la Palestine. La résolution est adoptée à 138 voix pour, neuf contre et 41 abstentions.
12 décembre 2012	Lancement d'un satellite de la Corée du Nord	La Corée du Nord lance un satellite en orbite. La technologie utilisée (missiles balistiques) est considérée par la communauté internationale comme une violation de la résolution 1874 du CSNU.
17 décembre 2012	Le Conseil de sécurité de l'ONU passe une résolution sur le terrorisme	Le CSNU adopte la résolution 2083 sur les actes de terrorisme en tant que menaces à la paix et la sécurité internationales.
20 décembre 2012	Le Conseil de sécurité de l'ONU établit la mission pour le Mali	Le CSNU adopte la résolution 2085 sur le déploiement d'une mission de soutien international dirigé par l'Afrique au Mali.

Politique de sécurité de l'UE : faits et chiffres

Sommaire

1. Instruments thématiques	25
2. L'UE, acteur mondial	37
3. Budget de la PESC	43
4. Financement des missions PSDC	53
5. Budgets des agences PSDC	57
6. Accords de partenariat	59
7. Représentants spéciaux de l'Union européenne	63
8. Liste des lignes directrices, doctrines et concepts	75
9. Mesures restrictives (sanctions)	83

1. Instruments thématiques

1.1. L'INSTRUMENT DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ICSN)

L'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) a été établi à la suite du règlement (Euratom) n° 300/2007 du Conseil du 19 février 2007¹, remplaçant et élargissant le Programme TACIS de sûreté nucléaire², mis en place afin d'éviter les accidents nucléaires dans les pays satellites de l'ancienne URSS.

L'ICSN vise à financer les activités d'un large éventail de parties prenantes et couvre la promotion et le développement d'un cadre réglementaire efficace pour la sécurité nucléaire (y compris les matériaux et la radioprotection). Il permet aussi l'apport d'appui technique aux acteurs du nucléaire dans 15 pays (au niveau national, régional ou local avec des entreprises privées, des ONG, le Centre commun de recherche (CCR), les agences de l'Union européenne (UE) et des organisations internationales).

Adopté selon la procédure législative ordinaire³, sur la base du programme de stratégie pluriannuel⁴, 524 millions d'euros ont été alloués au NSCI pour la période 2007-2013. L'instrument est mis en œuvre par le biais de programmes d'action annuels. Une marge de manœuvre est préservée car il est possible de s'engager dans des mesures d'urgence ou de soutien, sans que celles-ci ne soient indiquées au préalable dans le document de stratégie pluriannuel. Par exemple, un accident nucléaire nécessite des mesures urgentes de sécurité qui ne peuvent pas être prévues explicitement dans un programme stratégique pluriannuel.

1. Voir : Règlement (Euratom) n° 300/2007 du Conseil du 19 février 2007 instituant un instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:081:0001:0010:FR:PDF>.

2. Voir : Règlement (CE, Euratom) n° 99/2000 du Conseil du 29 décembre 1999 relatif à la fourniture d'une assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:081:0001:0010:FR:PDF>.

3. La procédure législative ordinaire, autrefois connue comme la procédure de « codécision », est le processus législatif prédominant de l'UE ; elle confère le même poids politique au Parlement européen, à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne. Voir : <http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/0081f4b3c7/Procédure-législative-en-détails.html>.

4. Voir : Décision de la Commission sur la stratégie révisée pour les programmes communautaires de coopération dans le domaine de la sûreté nucléaire pour la période 2010-2013, C(2009) 9822: http://www.eeas.europa.eu/nuclear_safety/docs/2010_2013_revised_strategy_en.pdf.

Le 25 Janvier 2013, un nouveau mécanisme de coopération⁵ entre l'UE et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)⁶ a été mis en place. Une fois adopté, le nouveau cadre financier pluriannuel devrait être doté d'un budget de 560 millions d'euros pour la période 2014-2020, ce qui représenterait une augmentation de 6,8% par rapport au cadre financier pluriannuel précédent.

1.2. L'INSTRUMENT EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME (IEDDH)

Adopté à la suite du règlement n° 1889/2006 du Conseil et financé par le cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP), l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) est doté d'un budget de 1,104 milliard d'euros pour la période 2007-2013.

La plage de fonctionnement de l'IEDDH est large, car cet instrument est également ouvert aux diverses organisations et entités non juridiques et peut même être mis en œuvre sans l'accord du gouvernement d'un pays tiers. Il agit comme un outil complémentaire de l'Instrument de stabilité (IdS) et finance indirectement l'Instrument de coopération au développement (ICD), et l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Soutenant un large spectre d'acteurs (de la société civile aux organismes de l'ONU, et des organisations internationales aux missions d'observation électorales de l'UE), son cadre de gouvernance est adapté à ses objectifs : soutenir et renforcer le cadre international et régional pour la promotion et le soutien des droits de l'homme par le renforcement des sociétés civiles sans travailler nécessairement au niveau gouvernemental ou national.

Le 25 juin 2012, l'UE a adopté son cadre stratégique en matière de droits de l'homme et de démocratie qui énonce les principes pour intégrer la dimension droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures de l'UE : de la coopération au développement à la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), et au domaine de la liberté, sécurité et justice⁷. De plus, Stavros Lambrinidis, le premier Représentant spécial thématique de l'UE (RSUE), a pris ses fonctions le 1er septembre 2012 dans le but de renforcer l'efficacité et la visibilité de la politique des droits de l'homme de l'UE⁸. Bénéficiant d'un

5. Voir : http://ec.europa.eu/energy/international/organisations/iaea_fr.htm.

6. Voir : <http://www.iaea.org/newscenter/pressreleases/2013/eucontribution.pdf>.

7. Voir : http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/index_fr.htm.

8. Voir : Décision du Conseil 2012/440/PESC. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:200:0021:0023:FR:PDF>.

mandat très flexible, le RSUE contribuera à la mise en œuvre de la politique des droits de l'homme de l'UE, y compris en fournissant des recommandations et des idées pour la formulation de politiques pertinentes de l'UE. Il rencontrera régulièrement tous les acteurs des droits de l'homme : du monde académique et de la société civile aux représentants gouvernementaux et des organisations internationales, ainsi que les chefs de missions de l'UE et les autres RSUE.

1.3. L'INSTRUMENT DE STABILITÉ (IDS)

Établi dans le cadre du règlement n° 1717/2006 du Conseil et complétant le mécanisme de réaction rapide⁹, l'Instrument de stabilité (IdS) finance deux types d'actions selon la situation sur le terrain.¹⁰

La composante à court terme, qui représente 72% des fonds totaux de l'IdS, vise à rétablir les conditions nécessaires pour la mise en œuvre des autres instruments de l'UE. La composante à court terme est dédiée uniquement aux situations de prévention et de réponse aux crises, et comprend un éventail d'activités tel que le soutien au développement d'institutions publiques démocratiques et pluralistes, le soutien de mesures socio-économiques pour promouvoir l'accès équitable et la gestion transparente des ressources naturelles en situation de crise, promouvant et défendant le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales, et le soutien à la réhabilitation et à la réintégration des victimes des conflits armés.

L'IdS est géré par l'Unité II de l'Instrument de la politique étrangère (*Foreign Policy Instrument Unit - FPI*), qui, malgré son statut de service de la Commission européenne (CE), opère sous la responsabilité du Haut Représentant / Vice-Président de la Commission. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) établit des programmes stratégiques sur le volet à long terme qui sont ensuite mis en œuvre par le FPI ou par la Direction générale (DG) du développement et coopération – EuropeAid (DEVCO). Pour la période 2007-2013, l'IdS est doté d'un budget de 2,062 milliards d'euros.

Suite aux conclusions du Conseil des affaires étrangères du 17 janvier 2013, l'IdS a été utilisé pour allouer 20 millions d'euros à la restauration et à la stabilisation de la situation au Mali en permettant le redéploiement de la police civile, en soutenant le gouvernement malien pour la formation et l'assistance technique, en promouvant le dialogue

9. Voir : Mécanisme de réponse rapide : http://europa.eu/legislation_summaries/other/r12701_fr.htm.

10. Voir : Chantal Lavallée, « L'Instrument de stabilité – au service de l'approche globale de l'UE », IESUE Briefs n°15, 8 mars 2013: http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Brief_15.pdf.

et la réconciliation au niveau local, et en contribuant aux premières phases du processus électoral.

1.4. L'INSTRUMENT POUR LES PAYS INDUSTRIALISÉS (IPI)

Établi dans le cadre du règlement n° 1934/2006 du Conseil, l'Instrument de financement pour la coopération avec les pays industrialisés et autres pays et territoires à revenu élevé se concentre sur la coopération économique, financière et technique.

Doté d'une enveloppe budgétaire de 172 millions d'euros pour la période 2007-2013, les trois principales priorités du programme IPI 2011-2013 – évalué à 77 645 000 euros¹¹, sont :

- **La diplomatie publique** : via le soutien apporté aux Centres d'études sur l'Union européenne¹², aux *think tanks* dédiés aux politiques publiques, et aux instituts de recherche ;
- **La coopération commerciale** : via le renforcement de la présence des compagnies européennes dans les marchés clés difficiles à intégrer ;
- **Les liens entre les peuples** : via l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples en renforçant la coopération dans le domaine de l'éducation et de la société civile.

Elaboré sur la base de programmes de coopération pluriannuels, l'IPI est mis en œuvre par la CE selon les programmes d'action annuels. L'Instrument couvre les subventions, les accords et les contrats de travail, tandis que la gamme des entités éligibles au financement comprend les pays partenaires, les organisations régionales et internationales et les organes de l'UE, y compris les agences.

L'IPI ne possède pas de dispositif qui faciliterait la coopération avec les nouvelles économies émergentes¹³ sur certains défis (tels que le changement climatique ou le besoin

11. Source : *Multiannual programme for cooperation with industrialised countries and other high income countries and territories (2011-2013)*: http://www.eeas.europa.eu/ici/docs/com_2011_2046_en.pdf.

12. Afin de promouvoir une meilleure compréhension et d'accroître la sensibilisation à l'UE, ses institutions et ses politiques, 35 Centres d'études sur l'Union européenne ont été lancés dans des universités aux États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Japon, Corée du Sud, Singapour et Taiwan. Voir : http://eeas.europa.eu/eu-centres/index_fr.htm.

13. En effet, l'article 2.2) du règlement n° 1934/2006 du Conseil prévoit que la portée de l'instrument devrait être limitée aux « pays et territoires énumérés à l'annexe (...) la Commission modifie la liste figurant à l'annexe en fonction des changements apportés régulièrement à sa propre liste par le Comité d'aide au développement de l'OCDE ». Mais des pays comme l'Inde, la Chine et le Brésil passent progressivement au-delà du statut de pays en voie de développement.

de promouvoir le développement durable à tous les niveaux) malgré l'élargissement de l'IPI aux pays en voie de développement. Pour cette raison, un nouvel instrument de partenariat a été proposé en 2011 et devrait être lancé lorsque le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) sera adopté, probablement au cours de l'année 2013.

1.5. L'INSTRUMENT DE PARTENARIAT

L'Instrument de partenariat est un nouvel outil qui n'est pas encore opérationnel mais qui a été élaboré afin de surmonter les limites de l'IPI, permettant à l'UE de développer la coopération avec des partenaires stratégiques et/ou économies émergentes sur des sujets d'intérêts pour l'UE :

« Il financera des activités destinées à appuyer la projection des politiques de l'UE au-delà des frontières de celle-ci par des coopérations bilatérales et des approches communes face aux défis à relever, des partenariats économiques et des coopérations commerciales, des activités et réseaux de diplomatie publique et des liens interpersonnels; il financera également la conduite de discussions et d'activités conjointes avec les différents pays partenaires, ainsi que la promotion des échanges et des investissements et la convergence réglementaire avec les partenaires stratégiques. »¹⁴

Selon la proposition de règlement instituant un Instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers¹⁵, qui est actuellement en attente d'une première lecture par le Parlement européen¹⁶, ce nouvel instrument serait basé sur la combinaison des trois articles du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) : les articles 212(2), 207(2) et 209(1). Une fois adopté, il devrait remplacer intégralement l'IPI et être financé par le nouveau CFP. Selon la proposition actuelle, le montant de référence financière prévu devrait être d'environ 1,131 milliard d'euros. L'Instrument de partenariat devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2014 et durer jusqu'au 31 décembre 2020.

14. Source : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions, « Un budget pour la stratégie Europe 2020 - PARTIE II: fiches thématiques » ; COM(2011) 500 final, 29 Juin 2011. http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/fin_fwk1420/MFF_COM-2011-500_Part_II_fr.pdf

15. Source : http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/documents/prop_reg_partnership_instrument_en.pdf.

16. Voir : Procédure de l'Instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers : [http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2011/0411\(COD\)&l=EN#tab-0](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2011/0411(COD)&l=EN#tab-0).

1.6. L'INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IPA)¹⁷

Remplaçant les précédents instruments de préadhésion¹⁸ et établi suivant le règlement n° 1085/2006 du Conseil, l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) apporte un soutien financier aux pays candidats dans leurs préparatifs d'adhésion à l'UE. Doté d'un budget de 11,5 milliards d'euros, l'IPA fonctionne grâce à des cadres / documents pluriannuels qui sont traduits en programmes annuels et mis en œuvre de différentes façons (de la gestion centralisée à la gestion décentralisée et conjointe / commune). Les différents programmes sont décidés et mis en œuvre par les DG respectives de la CE selon cinq composantes principales :

1. Aide à la transition et renforcement des institutions [DG Élargissement] ;
2. La coopération transfrontalière [DG Élargissement] ;
3. Développement régional [DG de la politique régionale et urbaine] ;
4. Développement des ressources humaines [DG Emploi, affaires sociales et inclusion] ;
5. Développement rural [DG Agriculture et développement rural].

Il y a actuellement cinq pays candidats : l'Islande, le Monténégro, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie et la Turquie. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo sont également considérés comme des candidats potentiels et peuvent participer à des activités sous les deux premiers volets de l'IPA.

1.7. GARANTIES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE AUX PRÊTS

Établi à la suite du règlement n° 480/2009 du Conseil, le Fonds de garantie des actions extérieures vise à protéger l'UE contre les risques financiers liés aux emprunts accordés à des pays tiers (par exemple, l'assistance macro financière). L'objectif est de protéger les crédits budgétaires européens et de contribuer au respect de la discipline budgétaire.

Concrètement, si un pays ne respecte pas ses engagements financiers vis-à-vis de ses débiteurs, le Fonds intervient pour payer les créanciers de l'UE et de la Banque européenne

17. Voir en particulier : http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2012/package/miff_adopted10-10-12_en.pdf.

18. Les trois instruments précédents étaient : l'Instrument structurel de pré-adhésion, le Programme PHARE pour les pays d'Europe centrale et orientale, et le Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et Développement (SAPARD). La Turquie a également eu un Instrument de pré-adhésion particulier.

d'investissement (BEI), qui étaient garants, afin d'éviter des risques financiers directs pour le budget de l'UE. La gestion du fonds est confiée à la CE. Selon le dernier accord interinstitutionnel, il est garanti que le financement du fonds est assuré comme une dépense obligatoire du budget général de l'UE.

Au 31 décembre 2011, l'actif net du fonds s'élevait à 1,76 milliard d'euros.¹⁹

1.8. L'INSTRUMENT D'AIDE HUMANITAIRE

L'UE est souvent citée comme étant le plus grand donateur d'aide humanitaire dans le monde, ce qui constitue un aspect important de ses relations extérieures. Cet effort, basé sur plusieurs documents clés tels que le Consensus européen sur l'aide humanitaire²⁰, le Contrat-cadre de partenariat avec des organisations humanitaires²¹ et le Partenariat avec les Nations unies²², vise également à promouvoir les principes humanitaires fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Etabli à la suite du règlement n° 1257/96 du Conseil, l'Instrument d'aide humanitaire vise à fournir une aide d'urgence et de soutien aux victimes de catastrophes naturelles, d'épidémies, de combats ou d'autres circonstances comparables. L'Instrument peut être activé à la demande d'un large éventail d'acteurs (y compris les organisations non gouvernementales).

Ces mesures, qui ne peuvent durer plus de six mois, sont financées par des dons et couvrent un large éventail de thèmes – de la fourniture d'articles lors de situations d'urgence à l'amélioration de son propre processus de mise en œuvre. Dans ce cadre, le directeur de la Direction générale de l'aide humanitaire (ECHO) est responsable des actions humanitaires de première urgence (avec un montant maximum de 3 millions d'euros et une durée maximale de trois mois), la Commission européenne est responsable de la gestion et du suivi de l'instrument et des actions relatives aux opérations d'urgence d'un montant maximum de 30 millions d'euros pour une durée maximale de six mois, ainsi que des décisions non urgentes soutenues par un montant maximum de 10 millions d'euros.

19. Source : *Report from the Commission to the European Parliament and the Council on guarantees covered by the general budget - Situation at 31 December 2011 - {SWD(2012) 347 final}* - <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201301/20130109ATT58737/20130109ATT58737EN.pdf>.

20. Voir : http://europa.eu/legislation_summaries/humanitarian_aid/ah0009_fr.htm

21. Voir : http://europa.eu/legislation_summaries/humanitarian_aid/r10007_fr.htm

22. Voir : http://europa.eu/legislation_summaries/humanitarian_aid/r12600_fr.htm

1.9. L'ASSISTANCE MACRO FINANCIÈRE (AMF)

L'Assistance macro financière (AMF) est un instrument financier axé sur les politiques de soutien au redressement de la balance des paiements de pays tiers partenaires. Elle prend la forme de prêts ou de subventions à moyen / long terme, ou une combinaison de ceux-ci, et complète le financement accordé dans le cadre du programme de réforme du Fonds monétaire international. En 2011/2012, les pays bénéficiaires ont été : la Géorgie, la République kirghize, l'Égypte, le Kosovo, l'Arménie, la Moldavie, la Serbie, l'Ukraine et la Bosnie-Herzégovine.

Engagements et paiements de l'AMF en 2011-2012²³

(valeurs en euro)	2011	2012 (indicatif)
Crédits d'engagements pour les subventions dans le budget	104 868 567	95 550 000
Total Engagements	393 476	88 350 000
Evaluations opérationnelles, études PEFA, évaluations ex-post	393 476	350 000
AMF Géorgie (proposé)		23 000 000
AMF République kirghize (proposé)		15 000 000
AMF Égypte (possible)		50 000 000
AMF Kosovo (possible, fin 2012 ou 2013)		A déterminer
Allocations budgétaires non engagées	104 475 091	Non disponible
Engagements AMF pour les paiements dans le budget	88 552 647	79 050 000
Total Paiements	55 236 767	74 350 000
Evaluations opérationnelles, études PEFA, évaluations ex-post	236 767	350 000
AMF Arménie	35 000 000	
AMF Moldavie	20 000 000	30 000 000
AMF Géorgie (proposé, premier paiement)		11 500 000

23. Source : Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2011, COM(2012) 339 final, Bruxelles, 28 juin 2012. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0339:FIN:FR:PDF>

(valeurs en euro)	2011	2012 (indicatif)
AMF République kirghize (proposé, premier paiement)		7 500 000
AMF Egypte (possible, premier paiement)		25 000 000
Allocations d'engagements pour les paiements non-utilisées	33 315 880	4 700 000
Total Décaissements des prêts AMF	126 000 000	705 000 000
Arménie	26 000 000	39 000 000
Serbie	100 000 000	
Autre, y compris Ukraine, Bosnie-Herzégovine (active) et Egypte (possible)		666 000 000

AMF = assistance macro financière ; PEFA = dépenses publiques et responsabilité financière (de l'Anglais : *public expenditure and financial accountability*)

1.10. L'INSTRUMENT DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (ICD)

Créé dans le cadre du règlement n° 195/2006 du Conseil, l'Instrument de coopération au développement (ICD) remplace un grand nombre d'instruments créés au fil du temps et en fonction des besoins²⁴. Il s'articule autour de trois composantes principales.

La première composante, la plus importante financièrement, est consacrée à des programmes géographiques et couvre diverses formes de coopération avec 47 pays en voie de développement : de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'assistance dans les situations de post-crise.

La deuxième composante comprend tous les programmes thématiques liés à la sécurité alimentaire, les migrations et l'asile, l'environnement, le rôle des acteurs non-étatiques et des autorités locales dans le développement.

24. Le programme TACIS (2000-2006) visait à encourager la démocratisation, le renforcement de l'État de droit et la transition vers l'économie de marché des Nouveaux États indépendants (NEI), nés de l'éclatement de l'Union soviétique. Il s'agit des pays suivants: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Moldavie la Mongolie, l'Ouzbékistan, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. Voir : http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/eastern_europe_and_central_asia/r17003_fr.htm

Le programme « ALA » visait à fournir une aide financière et la coopération avec les pays d'Asie et d'Amérique latine.

Enfin, le dernier volet porte sur les mesures d'accompagnement spécifiques dédiées aux 18 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) signataires du « Protocole du sucre ». ²⁵

Doté d'un budget de 16,9 milliards d'euros pour la période 2007-2013 (10,057 milliards d'euros pour les programmes géographiques, 5,596 milliards d'euros pour les programmes thématiques, et 1,244 milliard d'euros pour les pays ACP signataires du Protocole du sucre), l'ICD est géré par le biais des programmes d'action annuels et pluriannuels.

1.11. L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP)

Fondé en 2007 à la suite du règlement n° 1638/2006 du Conseil, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) soutient la Politique européenne de voisinage (PEV) et finance des actions de promotion de bonne gouvernance et de développement économique dans les pays partenaires de la PEV, dans le but de faciliter et d'accélérer la transition vers la démocratie, l'économie de marché, le développement durable et l'adoption de normes relatives aux droits de l'homme.

Doté d'un budget de 11,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013, l'IEVP soutient en particulier les réformes politiques, économiques, sociales et sectorielles, tout en soutenant le développement et la participation régionale et locale dans les programmes communautaires tels que le programme « INVEST in MED » – un réseau euro-méditerranéen d'organisations engagées dans la promotion des investissements et la facilitation du commerce, ou le programme FLEG (*Forest Law Enforcement and Governance*) qui soutient les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans le développement des pratiques saines et durables de gestion forestière.

25. En parallèle de l'Accord de Cotonou, le Protocole du sucre a intégré les accords commerciaux préférentiels avec l'UE pour certains pays ACP: Barbade, Belize, République démocratique du Congo, Fidji, Guyane, Côte-d'Ivoire, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Malawi, l'île Maurice, Mozambique, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Trinité et Tobago, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

En outre, l'IEVP possède plusieurs dispositions spécifiques relatives à la coopération transfrontalière (5% du budget y sont alloués), des programmes de bonne gouvernance et le partage d'informations entre les participants.²⁶

26. L'Article 16 du règlement n°1638/2006 prévoit que : « Le financement communautaire peut également couvrir les dépenses afférentes aux actions de préparation, de suivi, de contrôle, d'audit et d'évaluation, directement nécessaires à la mise en œuvre du présent règlement et à la réalisation de ses objectifs, par exemple des études, des réunions, des actions d'information, de sensibilisation, de publication et de formation, y compris des mesures de formation et d'éducation de partenaires leur permettant de prendre part aux différentes étapes du programme, des dépenses liées aux réseaux informatiques visant l'échange d'informations, ainsi que toute autre dépense d'assistance administrative et technique à laquelle peut recourir la Commission pour la gestion du programme. » <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:310:0001:0014:FR:PDF>



2. L'UE, acteur mondial

Afin de faciliter l'aperçu des politiques et priorités de l'UE dans ce domaine, tous les instruments qui relèvent de l'action extérieure ont été regroupés dans une section séparée du budget de l'UE : sous la rubrique 4 (« L'UE, acteur mondial »). Toutefois, certains instruments continuent à se baser sur le programme-cadre pluriannuel alors que d'autres sont uniquement basés sur des programmes annuels ou des situations de crise.

Le tableau ci-dessous propose une compilation de chiffres du budget de l'UE dédié aux instruments et politiques extérieures. La rubrique 4 du budget, « L'UE, acteur mondial », inclut la ligne budgétaire de la PESC qui couvre les opérations de gestion de crise (missions PSDC), les Représentants spéciaux de l'UE (RSUE), les missions de non-prolifération et désarmement, et autres actions préparatoires.

2.1. RUBRIQUE 4 DU BUDGET : L'UE, ACTEUR MONDIAL²⁷

(valeurs en millions d'euro)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimé)
Instrument de préadhésion (IPA)	2 446	2 114	2 157	1 464	1 253	1 350	1 634
Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	1 403	1 510	1 455	1 486	1 394	1 318	1 472
Instrument de coopération au développement (ICD)	1 984	1 922	1 931	1 953	2 028	2 048	2 042
Instrument de stabilité	44	126	142	150	173	200	216
Aide humanitaire	729	869	774	947	1 009	792	828
Assistance macroéconomique	20	40	16	101	55	79	97

27. Source : Budget de l'UE 2011 - Rapport financier, Annexe II. http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/publications/2011/fin_report/fin_report_11_fr.pdf

(valeurs en millions d'euro)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 <i>(estimé)</i>
Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	89	192	314	251	303	303	321
Garanties de l'UE aux prêts	0	0	92	94	139	260	156
Réserve d'aide d'urgence	0	0	0	0	0	90	110
Instrument de coopération avec les pays industrialisés (IPI)	10	16	13	20	19	20	19
Démocratie et droits de l'homme	129	117	127	154	129	154	140
Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	51	73	77	89	70	66	71
(ICI+)						9	18
Autres actions et programmes	165	172	678	611	331	245	169
Organismes décentralisés	21	38	13	19	20	20	21
TOTAL l'UE, acteur mondial	7 091	7 191	7 788	7 340	6 921	6 955	7 312
BUDGET TOTAL de l'UE	112 377	113 070	112 107	120 490	126 497	129 088	137 924

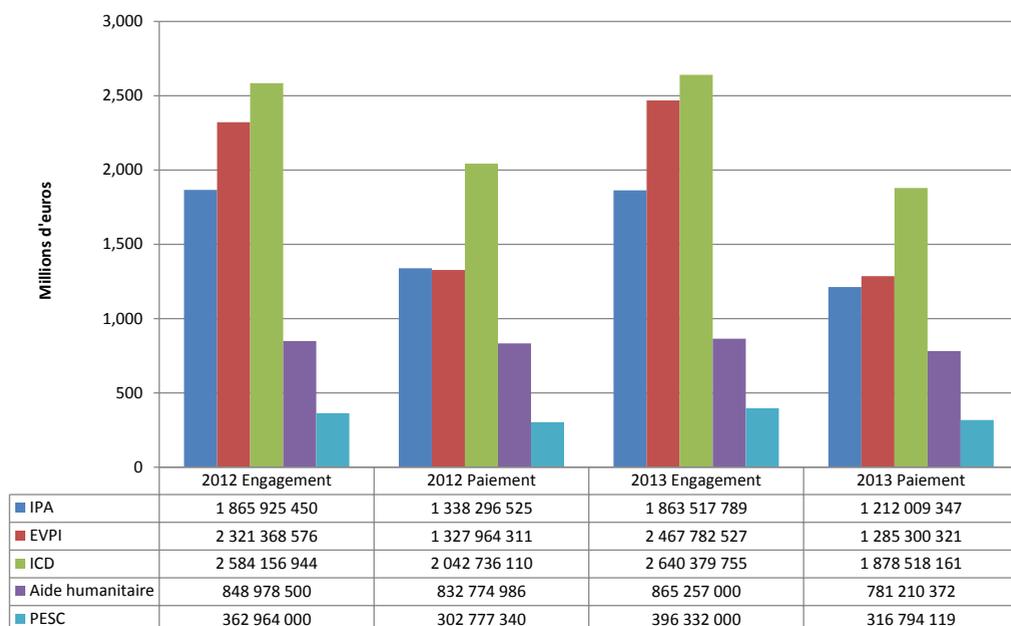
2.2. RUBRIQUE 4 DU BUDGET DE L'UE EN 2012-2013 : ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS

(valeurs en euro)	Budget en 2012		Budget en 2013		Différence in %			Différence	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement							
IPA	1 865 925 450	1 338 296 525	1 863 517 789	1 212 009 347	-0.1%	-9.4%	-2 407 661	-126 287 178	
IEVP	2 321 368 576	1 327 964 311	2 467 782 527	1 285 300 321	6.3%	-3.2%	146 413 951	-42 663 990	
ICD	2 584 156 944	2 042 736 110	2 640 379 755	1 878 518 161	2.2%	-8%	56 222 811	-164 217 949	
IPI	24 121 000	19 954 828	23 500 000	18 385 754	-2.6%	-7.9%	-621 000	-1 569 074	
ICI+	30 500 000	8 361 937	47 900 000	7 363 722	57.0%	-11.9%	17 400 000	-998 215	
Démocratie et droits de l'homme	176 125 000	150 008 116	177 067 000	130 085 504	0.5%	-13.3%	942 000	-19 922 612	
Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire	77 330 000	66 184 313	78 876 000	65 553 343	2.0%	-1%	1 546 000	-630 970	
Instrument de stabilité	309 278 000	200 392 185	325 417 000	162 934 359	5.2%	-18.7%	16 139 000	-37 457 826	
Assistance humanitaire	848 978 500	832 774 986	865 257 000	781 210 372	1.9%	-6.2%	16 278 000	-51 564 614	
Assistance macro financière	95 550 000	60 050 000	94 550 000	56 339 890	-1.0%	-6.2%	-1 000 000	-3 710 110	
PESC	362 964 000	302 777 340	396 332 000	316 794 119	9.2%	4.6%	33 368 000	14 016 779	

Garanties de la Communauté européenne aux prêts	260 170 000	260 170 000	155 660 000	155 660 000	-40.2%	-40.2%	-104 510 000	-104 510 000
Réserve d'aide d'urgence	258 937 000	90 000 000	264 115 000	80 000 000	2.0%	-11.1%	5 178 000	-10 000 000
Autres actions et programmes	168 328 000	246 295 890	162 732 140	151 920 368	-3.3%	-38.3%	-5 589 860	-94 375 522
Agences décentralisées	20 044 530	20 044 530	20 026 500	20 526 500	-0.1%	2.4%	-18 030	481 970
TOTAL	9 403 777 000	6 966 011 071	9 583 118 711	6 322 601 760	1.9%	-9.2%	179 341 711	-643 409 311

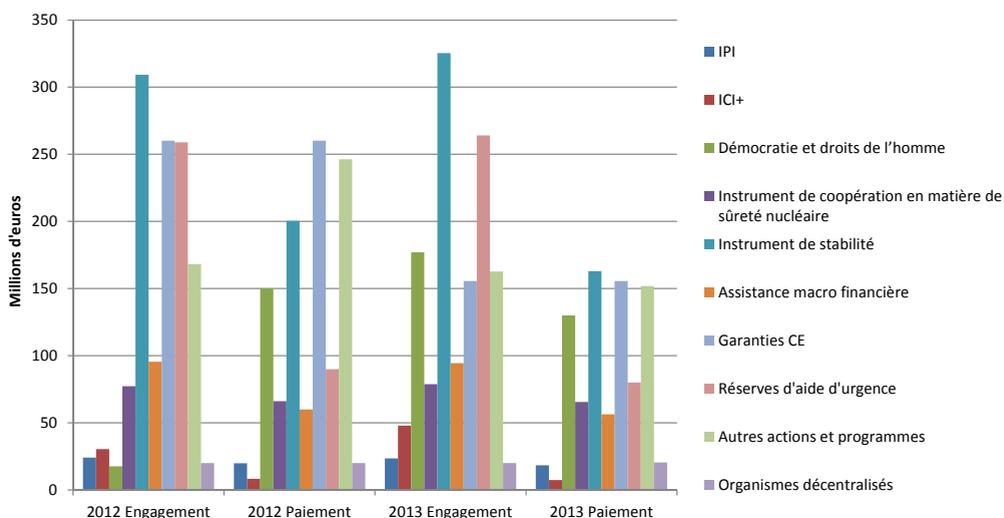
Source : *European Union, General budget of the European Union for the financial year 2013: the figures, Publications Office of the EU, Luxembourg, 2013*. Disponible (en anglais) sur : http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/publications/2013/budget_folder/FINAL_EN_DG_BUDG_general_budget_2013.pdf.

2.3. BUDGET DE L'UE – IPA, IEVP, ICD, AIDE HUMANITAIRE ET PESC EN 2012-2013 ²⁸



28. Source : *European Union, General budget of the European Union for the financial year 2013: the figures*, Publications Office of the EU, Luxembourg, 2013. Disponible (en anglais) sur : http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/publications/2013/budget_folder/FINAL_EN_DG_BUDG_general_budget_2013.pdf.

2.4. BUDGET DE L'UE – AUTRES INSTRUMENTS EXTÉRIEURS EN 2012-2013²⁹



Le budget de l'UE n'inclut pas le Fonds européen de développement (FED) qui demeure le principal instrument / aide pour la coopération au développement dans les Etats ACP et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le FED est doté d'un budget de 22,682 milliards d'euros pour la période 2008-2013 financé en dehors du cadre budgétaire de l'UE.

29. Source : *European Union, General budget of the European Union for the financial year 2013: the figures, Publications Office of the EU, Luxembourg, 2013*. Disponible (en anglais) sur : http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/publications/2013/budget_folder/FINAL_EN_DG_BUDG_general_budget_2013.pdf.

3. Budget de la PESC

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimé)
Budget de la PESC (en millions d'euro)	192	314	251	303	303	321
Evolution annuelle		36%	-20%	20%	0%	5.9%
% de la Rubrique « L'UE, acteur mondial » dans le budget	2%	4%	3.4%	4.3%	4.3%	4.3%
% du Budget UE	0.10%	0.02%	0.20%	0.20%	0.20%	0.20%

Afin de mettre en évidence un lien clair entre les politiques et les ressources financières associées, chaque politique s'est vue attribuée un chapitre du budget. Toutes les politiques liées aux relations extérieures sont rassemblées dans le chapitre 19³⁰ du budget de la CE³¹. La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est incluse dans le chapitre 19:03 dans la rubrique 4 « L'UE, acteur mondial » et est divisée en six lignes budgétaires :

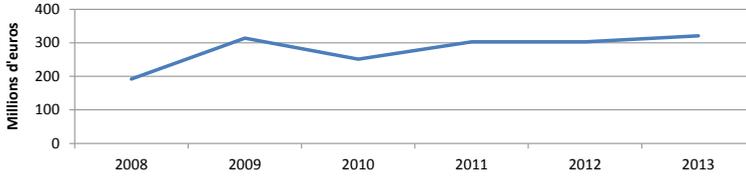
- 19 03 01 : Autres mesures et opérations de gestion de crise
- 19 03 02 : Non-prolifération et désarmement
- 19 03 03 : Résolution de conflits, vérifications, soutien aux processus de paix et stabilisation³²
- 19 03 04 : Actions d'urgence
- 19 03 05 : Actions préparatoires et de suivi
- 19 03 06 : Représentants spéciaux de l'Union européenne

30. <http://eur-lex.europa.eu/budget/data/D2011/FR/SEC03.pdf>.

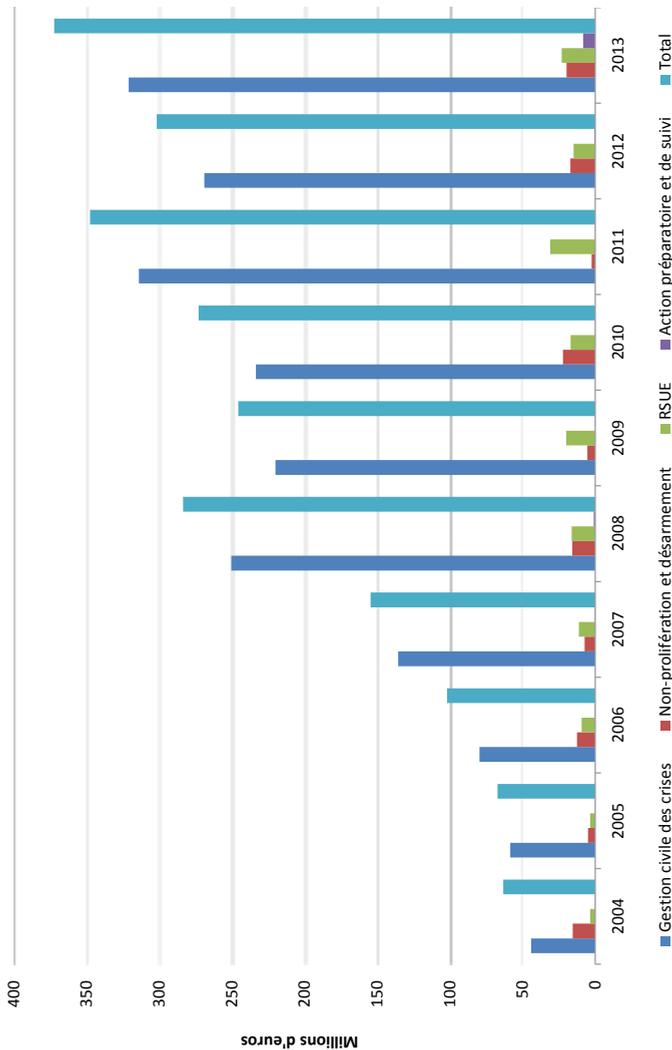
31. Le chapitre 19 est sous-divisé en : 19:01 Dépenses administratives du domaine politique « relations extérieures » ; 19:02 Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile ; 19:03 PESC ; 19:04 IEDDH ; 19:05 Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés ; 19:06 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale ; 19:08 Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie ; 19:09 Relations avec l'Amérique latine ; 19:10 Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq, Iran, Yémen) ; 19:11 Stratégie politique et coordination du domaine politique « relations extérieures » ; 19: 49 Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier.

32. Cette ligne budgétaire n'apparaît plus dans le budget de l'UE depuis 2011.

Budget de la PESC

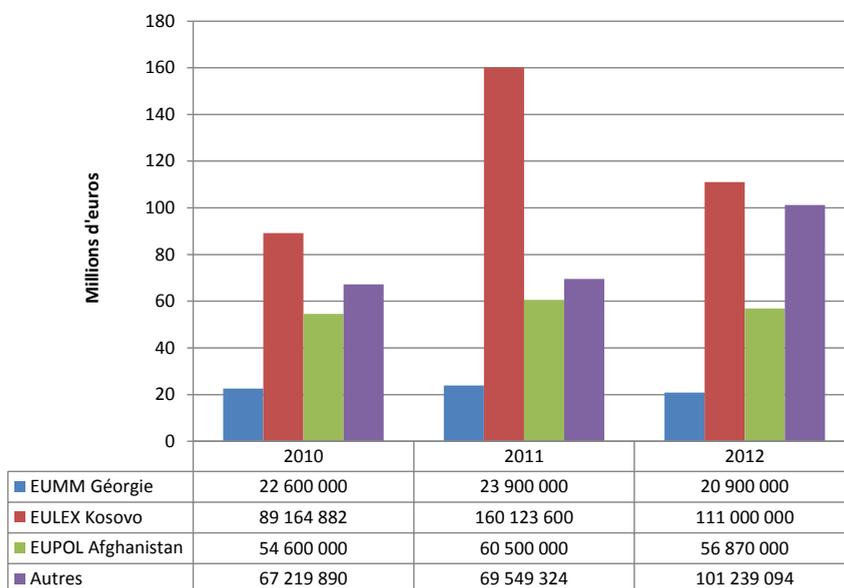


Evolution des crédits d'engagement – budget de la PESC – 2004-2013



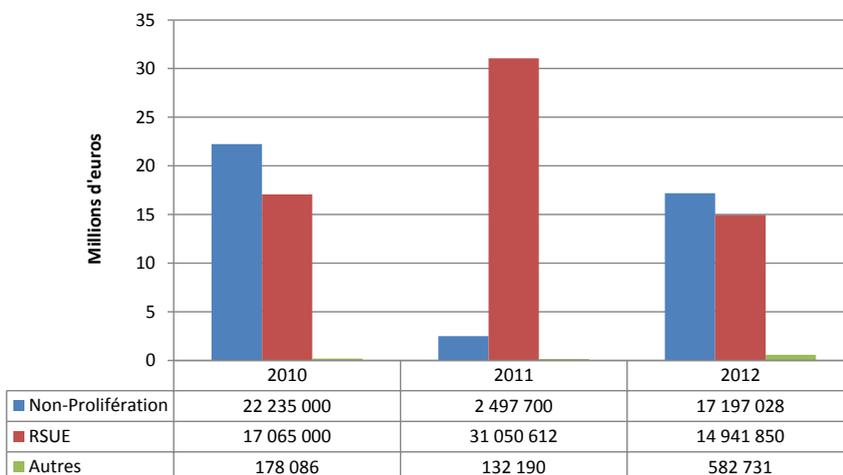
Sources : recherches IESUE ; rapports du budget de la PESC.

Opérations de gestion de crise financées en 2010-2012



Sources : recherches IESUE ; rapports du budget de la PESC.

Autres actions de la PESC financées en 2010-2012



Sources : recherches IESUE ; rapports du budget de la PESC.

3.1. Opérations civiles et militaires de la PSDC en 2010-2013³³



33. Source : Conseil de l'Union européenne. Voir : <http://www.consilium.europa.eu/eeas/security-defence/eu-operations?lang=fr>.

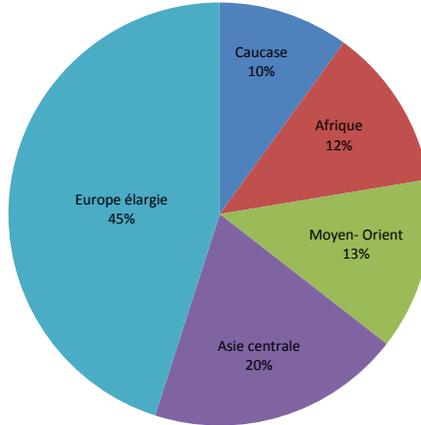
3.2. Missions civiles en 2010-2012

Le tableau ci-dessous illustre les engagements financiers mentionnés dans les documents juridiques du Conseil des douze missions PSDC en cours.³⁴

(Valeurs en euros)	2010	2011	2012	2013	2010-2013
EULEX Kosovo	56 785 715	141 428 571	128 300 000	55 500 000	382 014 286
EUPOL Afghanistan	49 911 111	47 466 666	39 123 332	28 435 000	164 936 109
EUMM Géorgie	39 700 000	5 975 000	23 150 000	15 675 000	84 500 000
EUJUST LEX Irak	16 550 000	24 775 000	27 200 000	13 575 000	82 100 000
EUSEC RD Congo	12 175 000	13 350 000	11 650 000	12 566 666	49 741 666
EUPOL COPPS	6 870 000	8 250 000	9 415 000	4 665 000	29 200 000
EUCAP NESTOR			9 533 333	13 346 667	22 880 000
EUPOL Congo	2 164 167	2 212 500	2 702 500	5 062 500	12 141 667
EUAVSEC Soudan du Sud			3 947 368	7 894 736	11 842 104
EUCAP SAHEL Niger			3 625 000	5 075 000	8 700 000
EUBAM RAFAH	2 164 167	2 212 500	2 702 500	490 000	7 569 167
TOTAL	186 320 160	245 670 237	261 349 033	162 285 569	855 624 999

34. Méthodologie : les chiffres ont été recalculés par l'auteur sur une base mensuelle aux fins d'une comparaison annuelle et d'un suivi de l'évolution. Ils ne correspondent pas exactement à ceux mentionnés dans le budget final de l'UE ni dans les actions communes mais les différents montants additionnés devraient être proches du montant final total.

Budget PSDC pour les opérations civiles – par région



3.3. Opérations militaires en 2010-2012³⁵

Opération	Total des dépenses communes (en euro)	Région
EUFOR ALTHEA	71 700 000	Europe
EU NAVFOR Atalanta	8 300 000	Afrique
EUTM Somalie	4 800 000	Afrique

35. Source : Actions communes du Conseil : 2004/570/PESC (EUFOR ALTHEA) ; 2008/851/PESC (EU ATALANTA) ; 2010/96/PESC (EUTM Somalie). En outre, à la suite de l'Action commune du Conseil 2013/34/PESC, EUTM Mali a été mis en œuvre en février et doté d'un montant pour les coûts communs de 2013 de 12 300 000 euros.

3.4. Actions liées à la non-prolifération et au désarmement en 2010-2012³⁶

2010

Base juridique	Action	Engagement financier (en euros)
2009/1012/PESC	Soutien d'activités de l'UE visant à promouvoir le contrôle des exportations d'armements	787 000
2010/179/PESC	Appui des activités de maîtrise des armements menées dans les Balkans occidentaux par le centre régional pour l'Europe du Sud-Est d'échange d'informations pour la réduction des armes légères	1 600 000
2010/336/PESC	Activités de l'Union européenne en faveur du traité sur le commerce des armes (TCA-UNIDIR)	1 520 000
2010/430/PESC	Etablissement d'un réseau européen de groupes de réflexion indépendants	2 182 000
2010/461/PESC	Soutien de l'UE aux activités de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)	5 280 000
2010/585/PESC	Soutien aux activités de l'AIEA dans les domaines de la sécurité	9 966 000
2010/765/PESC	Action de l'Union européenne contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) par voie aérienne	900 000

36. Sources : Rapport semestriel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (2012/I) & Douzième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'ALPC et de leurs munitions (2011/II). De plus, une liste exhaustive des actions de l'UE en matière de non-prolifération et de désarmement est disponible ici (en anglais) : http://eeas.europa.eu/non-proliferation-and-disarmament/documentation/documents/index_en.htm#Bookmark5.

2011

Base juridique	Action	Engagement financier (en euros)
2010/799/PESC	Soutien du processus d'instauration d'un climat de confiance – zone exempte d'armes de destruction massive – consortium de non-prolifération	347 700
2011/428/PESC	Appui des activités du bureau des affaires de désarmement des Nations unies aux fins de la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères	2 150 000

2012

Base juridique	Action	Engagement financier (en euros)
2012/121/PESC	Activités en faveur du dialogue et de la coopération UE-Chine-Afrique concernant la maîtrise des armes conventionnelles	830 000
2012/166/PESC	Appui des activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) – Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive	2 140 000
2012/281/PESC	Soutien à la proposition de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique	1 490 000
2012/421/PESC	Soutien à la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC)	1 700 000
2012/662/PESC	Appui des activités visant à réduire le risque de commerce illicite et d'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre (OSCE)	890 000
2012/662/PESC	Appui des activités visant à réduire le risque de commerce illicite et d'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre (PNUD)	790 000
2012/422/PESC	Soutien au processus conduisant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient	352 000

Base juridique	Action	Engagement financier (en euros)
2012/423/PESC	Soutenir la non-prolifération des missiles balistiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive	930 000
2012/699/PESC	Soutien aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification	5 185 028
2012/700/PESC	Soutien à la mise en œuvre du plan d'action de Carthagène 2010-2014 adopté par les États parties à la convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive	1 030 000
2012/711/PESC	Soutien des activités de l'Union visant à promouvoir, auprès des pays tiers, le contrôle des exportations d'armements	1 860 000

Total 2010-2012

Année	Engagement financier total (en euros)
2010	22 235 000
2011	2 497 700
2012	17 197 028
2010-2012	41 929 728



4. Financement des missions PSDC

Selon l'Article 41 § 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) : « les dépenses opérationnelles entraînées par la mise en œuvre du présent chapitre sont également à la charge du budget de l'Union, à l'exception des dépenses afférentes à des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense et des cas où le Conseil en décide autrement à l'unanimité ». Cet article fait une distinction claire entre les opérations militaires et les opérations civiles.

Opérations militaires

Établi sur la base de l'Article 41 § 3 du TUE, le mécanisme de financement des opérations militaires de la PSDC, communément appelé Athena, est destiné principalement à fournir des fonds pour des opérations de réaction rapide. Les coûts couverts par Athena (y compris le transport, les infrastructures, les services médicaux, l'hébergement, le carburant, etc.) sont indiqués dans quatre listes annexées à la décision du Conseil 2011/871/PESC, qui modifie la décision du Conseil 2008/975/PESC. Le personnel et autres dépenses sont financés sur la base du principe de « l'imputation des dépenses à leur auteur ».

Athena est géré par un trio composé d'un administrateur, d'un commandant d'opération et d'un agent comptable. Leurs actions tombent sous la responsabilité d'une commission spéciale composée d'un représentant de chaque Etat membre participant, ainsi que de représentants du SEAE et de la CE. Une révision permanente des procédures a été mise en place et chaque présidence tournante tient au moins une réunion sur l'évolution du mécanisme Athena.

Athena établit une distinction entre les coûts communs (y inclus ceux afférents à la préparation ou à la suite des opérations) et aux coûts opérationnels qui sont directement liés aux missions. Tous les coûts qui ne sont pas explicitement couverts par Athena sont imputables aux Etats membres participants, même si la commission spéciale peut décider de les inclure dans la partie B de l'Annexe III.³⁷ Les coûts communs relatifs aux exercices sont financés par l'intermédiaire d'Athena (sauf pour les coûts liés aux acquisitions d'immobilisations), y compris ceux qui concernent les bâtiments, les infrastructures et

37. « Coûts communs opérationnels relatifs à la phase active d'une opération spécifique et pris en charge par Athena lorsque le Conseil en décide ainsi ». Source : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=L:2011:343:0035:0053:FR:PDF>.

les équipements ; à la phase de planification et de préparation des exercices, sauf approbation du comité spécial ; et au transport, au casernement et au logement des forces.

Jusqu'à maintenant, le mécanisme Athena a été utilisé pour cinq opérations militaires de l'Union européenne : EUFOR Althea, EUFOR RDC, EUFOR Tchad/RCA, EUTM Somalie et EUTM Mali.

Opérations civiles

Les opérations civiles sont financées directement via le budget de l'UE. Habituellement, les références financières sont incluses dans la décision du Conseil qui établit la mission et sont révisées suivant les recommandations de prolongation de la mission.

Les fonds disponibles sont répertoriés dans la section « L'UE, acteur mondial » du budget. Pour 2011, le budget de 303 millions d'euros comptait pour 4% du total de la section et seulement 0,2% du budget global.

4.1. MÉCANISME ATHENA

BASE JURIDIQUE :

2011/871/PESC ; 2008/975/PESC ; 2007/384/PESC ; 2007/91/PESC ; 2005/68/PESC ; 2004/925/PESC ; 2004/197/PESC

Opérations	Base juridique	Dispositions financières	Montant de référence financière (en euros)
CONCORDIA ARYM	2003/92/PESC	Les coûts afférents au casernement et au logement des forces dans leur ensemble pourront être financés en tant que coûts communs.	4 700 000
ARTEMIS RDC	2003/423/PESC	Le casernement et le logement pour l'ensemble des forces, ainsi que les dépenses liées au transport de l'ensemble des forces, ne sont pas éligibles au paiement en tant que coûts communs.	7 000 000
EUFOR Althea	2004/570/PESC	Les coûts afférents au casernement et à l'hébergement des forces dans leur ensemble ne peuvent pas être financés en tant que coûts communs.	71 700 000

Opérations	Base juridique	Dispositions financières	Montant de référence financière (en euros)
EUFOR RD Congo	2006/319/PESC	Les coûts afférents au casernement et à l'hébergement des forces dans leur ensemble ne peuvent pas être financés en tant que coûts communs.	16 700 000
EUFOR TCHAD/RCA	2007/677/PESC	50 % du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena.	99 200 000
EUNAVCO	2008/749/PESC	30 % du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena.	60 000
EUNAVFOR Atalanta	2008/851/PESC	30 % du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena.	8 300 000
EUTM Somalie	2010/96/PESC	60 % du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena.	4 800 000
	2011/483/PESC	30 % du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena. Jusqu'au 09/08/2011 60 % du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena. A partir du 09/08/2011 30% du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena. A partir du 01/01/2013 100% du montant de référence est couvert par le mécanisme Athena.	4 800 000



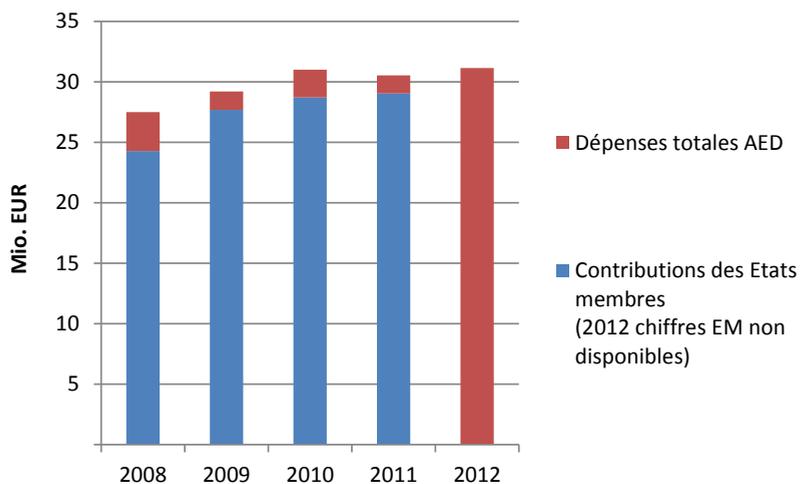
5. Budgets des agences PSDC

Les tableaux ci-dessous exposent les dépenses totales de chaque agence PSDC rapportées aux contributions des Etats membres (EM). Les chiffres ont été recueillis auprès des sites internet officiels, rapports annuels et par le biais de requêtes internes.³⁸

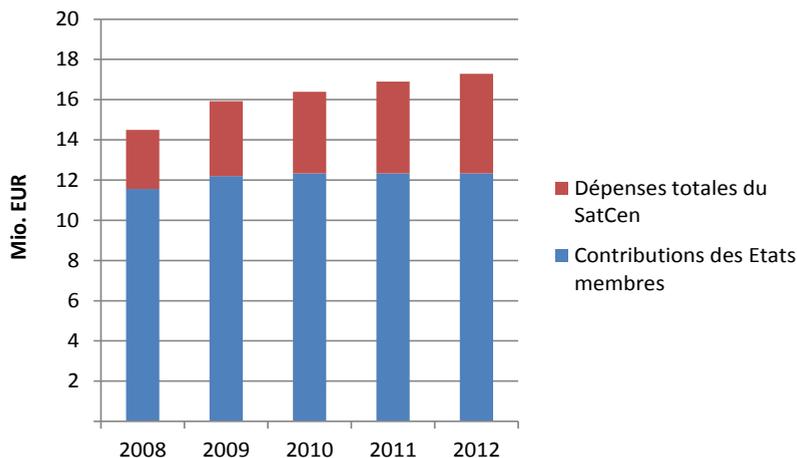
(valeurs en euros)	Institut d'études de sécurité de l'UE (EUISS)	Collège européen de sécurité et de défense (CESD)	Centre satellitaire de l'UE (CSUE)	Agence européenne de défense (AED)
Base juridique	2001/554/PESC 2006/1002/PESC	2008/550/PESC	2001/555/PESC 2011/297/PESC	2004/551/PESC
2008	5 001 236	« Chaque État membre, institution de l'Union européenne, agence de l'Union européenne et institut du réseau du CESD supporte l'intégralité des dépenses afférentes à sa participation au CESD, y compris les salaires, les indemnités, les frais de voyage et de séjour et les dépenses afférentes au soutien organisationnel et administratif des activités de formation du CESD. »	14 493 992	27 500 000
2008 contributions des EM	3 803 490		11 558 487	24 275 000
2009	4 864 313		15 917 631	29 200 000
2009 contributions des EM	3 940 423		12 200 335	27 686 000
2010	4 854 779		16 384 802	31 000 000
2010 contributions des EM	4 020 812		12 333 393	28 712 988
2011	6 029 821		16 891 617	3 053 0850
2011 contributions des EM	4 020 812		12 333 393	29 033 945

38. Inclut le rapport du projet Système d'Analyse stratégique et politique européen (ESPAS). Voir en particulier : « *ESPAS Report, Global Trends 2030 - Citizens in an Interconnected and Polycentric World* » - disponible ici (en anglais) : <http://www.iss.europa.eu/publications/detail/article/espas-report-global-trends-2030-citizens-in-an-interconnected-and-polycentric-world/>. NB : Pour l'IESUE, les données ne reflètent que les coûts d'opération. Les données des contributions des Etats membres ne comprennent pas les contributions au régime de retraite.

Dépenses annuelles totales de l'AED rapportées aux contributions des Etats membres



Dépenses annuelles totales du SatCen rapportées aux contributions des Etats membres



6. Accords de partenariat

En vertu de l'article 37 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, celle-ci peut conclure des accords avec des Etats non-membres ou avec des organisations internationales dans le domaine de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), y compris la PSDC.

UE-ONU

Depuis 2003, la coopération UE-Organisation des Nations unies (ONU) dans le domaine de la PSDC a été particulièrement forte pour les questions relatives à la gestion des crises ; par exemple lorsque l'UE a lancé l'Opération Artemis et lorsque la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE BIH) a pris le relais du Groupe international de police des Nations unies (GIP). Un mécanisme consultatif commun, le comité de pilotage UE-ONU, a été mis en place suivant la première déclaration conjointe sur la coopération entre les Nations unies et l'UE dans le cadre de la gestion des crises signée en 2003³⁹. En 2007, la coopération UE-ONU s'est approfondie avec la publication d'une deuxième déclaration conjointe encourageant un dialogue de haut niveau régulier entre la Troïka de l'UE et le Secrétariat de l'ONU ; ainsi que des échanges réguliers entre le Secrétariat de l'ONU et le Comité politique et de sécurité de l'UE.

UE-OTAN

Les relations UE-Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont un facteur important dans la structure institutionnelle de la PSDC. Ce partenariat est clé pour les deux organisations : l'UE, qui ne possède pas la gamme étendue de capacités de planification de l'OTAN (tel qu'un Quartier général permanent), et l'OTAN, qui ne possède pas d'expertise civile qui valoriserait un grand nombre de missions, particulièrement à la suite de l'adoption de l'approche globale pour les opérations militaires.

Les accords dits de « Berlin plus » sont au cœur de ce partenariat et couvrent l'accès à la planification de l'OTAN, aux options de commandement européen de l'OTAN et à l'utilisation des moyens et capacités de l'OTAN. Les opérations menées dans le cadre de cet accord, adopté en 2003, incluent l'opération EUFOR Concordia dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et l'opération EUFOR Althea en Bosnie-

39. Voir : http://www.eu-un.europa.eu/articles/en/article_2768_en.htm.

Herzégovine. Outre ces aspects opérationnels, la coopération UE-OTAN inclut des aspects institutionnels. D'une part, une cellule spécifique a été créée au sein du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) pour mieux élaborer les opérations de l'UE qui dépendent des moyens et capacités de l'OTAN. D'autre part, l'OTAN est régulièrement invitée à des réunions ministérielles informelles de l'UE.

Dans le domaine du développement des capacités, un groupe UE-OTAN sur les capacités a été mis en place en mai 2003 à Bruxelles avec pour objectif l'échange régulier d'information sur les exigences communes aux deux organisations. Le groupe est composé d'alliés de l'OTAN et des Etats membres de l'UE non membres de l'OTAN qui ont passé un accord de sécurité avec l'OTAN. L'initiative de l'Agence européenne de défense (AED) sur la mutualisation et le partage ainsi que l'initiative de Défense intelligente de l'OTAN démontrent que ce domaine de coopération devrait être développé davantage afin d'éviter toute duplication des efforts.

L'une des nombreuses questions restantes est celle du partage de l'information entre l'UE et l'OTAN. Actuellement, trois Etats membres de l'UE (Irlande, Chypre et Autriche) ne participent pas à cet échange d'information. De plus, en raison de la non résolution de la dispute territoriale chypriote, la Turquie maintient son veto à un approfondissement éventuel de la coopération entre les deux organisations. Ainsi, Chypre ne possède toujours pas d'accord de sécurité avec l'OTAN. Il n'existe pas non plus d'accord de partage de l'information entre les deux organisations, malgré la signature d'un accord sur la sécurité de l'information dans le cadre des accords de « Berlin plus ». En outre, le Conseil européen de Copenhague (du 12 décembre 2002) a précisé que les accords de « Berlin plus » pourraient être utilisés uniquement par les Etats membres des deux organisations ou Parties du « Partenariat pour la paix » de l'OTAN⁴⁰. En conséquence, les accords de « Berlin plus » ont été transformés en plusieurs accords de sécurités bilatéraux et l'UE est moins disposée à améliorer cette coopération sans un engagement concret de ses États membres.

6.1. ETATS TIERS – ACCORDS-CADRES

Afin d'éviter de définir les conditions de participation d'Etats tiers au cas par cas, les Accords-cadres avec les Etats non-membres de l'UE permettent une meilleure coopération avec ces Etats pendant les opérations de gestion de crises de l'Union européenne.

40. Source : *Copenhagen European Council Conclusions – Annexe 2* : http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/ec/73842.pdf.

Une fois négociés, ces accords doivent être approuvés par le Conseil et suivre les procédures internes des Etats tiers.

- NORVÈGE : Signature 03/12/2004 – Entrée en vigueur 01/01/2005
Décision du Conseil 2005/191/PESC (JO L67/1 – 14.3.2005)
- ISLANDE : Signature 21/02/2005 – Entrée en vigueur 01/04/2005
Décision du Conseil 2005/191/PESC (JO L67/1 – 14.3.2005)
- UKRAINE : Signature 13/06/2005 – Entrée en vigueur 01/05/2008
Décision du Conseil 2005/495/PESC (JO L182/28 – 13.7.2005)
- CANADA : Signature 24/11/2005 – Entrée en vigueur 01/12/2005
Décision du Conseil 2005/851/PESC (JO L315/20 – 1.12.2005)
- TURQUIE : Signature 29/06/2006 – Entrée en vigueur 01/08/2007
Décision du Conseil 2006/482/PESC (JO L189/16 – 12.7.2006)
- MONTÉNÉGR0 : Signature 22/02/2011 – Entrée en vigueur 04/04/2012
Décision du Conseil 2011/133/PESC (JO L57/1 – 2.3.2011)
- ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : Signature 17/05/2011 – Entrée en vigueur
01/06/2011
Décision du Conseil 2011/318/PESC (JO L143/1 – 31.5.2011)
- SERBIE : Signature 08/06/2011 – Entrée en vigueur 01/08/2012
Décision du Conseil 2011/361/PESC (JO L163/1 – 26.6.2011)
- NOUVELLE ZÉLANDE : Signature 18/04/2012 – Entrée en vigueur
01/05/2012
Décision du Conseil 2012/315/PESC (JO L160/1 – 21.6.2012)
- ALBANIE : Signature 05/06/2012 – Entrée en vigueur à l'issue des procé-
dures internes albanaïses
Décision du Conseil 2012/344/PESC (JO L169/1 – 29.6.2012)
- MOLDAVIE : Signature 13/12/2012 – Entrée en vigueur à l'issue des procé-
dures internes moldaves
Décision du Conseil 2013/12/PESC (JO L8/1 – 12.1.2013)

Les accords-cadres signés avec la Roumanie et la Bulgarie ne sont plus d'actualité depuis l'adhésion de ces pays à l'UE en 2007.

De plus, dans le cadre de l'opération EUFOR Althea, plusieurs accords ont été conclus (voir BIH/1/2004 ; BIH/5/2004 ; BIH/13/2008) avec :

- La République dominicaine
- L'ancienne République yougoslave de Macédoine
- Le Chili
- La République argentine
- Le Maroc
- La Confédération suisse

7. Représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE)

« Lorsqu'une situation internationale exige une action opérationnelle de l'Union, le Conseil adopte les décisions nécessaires. Elles fixent leurs objectifs, leur portée, les moyens à mettre à la disposition de l'Union, les conditions relatives à leur mise en oeuvre et, si nécessaire, leur durée.

S'il se produit un changement de circonstances ayant une nette incidence sur une question faisant l'objet d'une telle décision, le Conseil révisé les principes et les objectifs de cette décision et adopte les décisions nécessaires. »

TUE – Article 28 (1)

« Le Conseil peut, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, nommer un représentant spécial auquel est conféré un mandat en liaison avec des questions politiques particulières. Le représentant spécial exerce son mandat sous l'autorité du haut représentant. »

TUE (Version consolidée) – Article 33

Zones géographiques couvertes par les Représentants spéciaux de l'UE en 2013



7.1. LISTE DES RSUE PAR RÉGION / THÈME, PÉRIODE ET MONTANT TOTAL DES DÉPENSES⁴¹

Le tableau ci-dessous indique le nombre de RSUE par région / thème au cours d'une période donnée et le montant total alloué pour l'exécution de leur mandat.

Chaque RSUE doit financer : bureau, personnel, équipement et coûts opérationnels de ses missions avec le montant de référence financière mentionné dans les décisions du Conseil connexes.

Région / Thème	Période	Nombre de RSUE	Total (en euros)
Union africaine	Du 06/12/2007 au 01/11/2011 Du 01/01/2011 au 30/06/2012 Du 01/07/2012 au 30/06/2013	2	8 985 000
Corne de l'Afrique	Du 01/01 au 30/06/2012 Du 01/07/2012 au 30/06/2013	1	5 570 000
Kosovo	Du 01/05/2011 au 30/09/2011 Du 01/02/2013 au 30/06/2013	3	7 525 000
Droits de l'homme	Du 07/2012 au 06/2013	1	712 500
Processus de paix au Moyen-Orient	Du 01/02/2013 au 30/06/2013	2	8 688 000
Afghanistan	Du 10/12/2001 au 10/06/2002 Du 25/06/2002 au 31/08/2010 Du 01/09/2010 au 31/08/2011 Du 01/09/2011 au 30/06/2012 Du 01/09 au 30/06/2013	3	18 770 000
Bosnie-Herzégovine	Du 01/09 au 30/06/2012 Du 01/07/2012 au 30/06/2013	4	20 760 000
Caucase du Sud / Crise en Géorgie	Du 01/09/2011 au 30/06/2012 Du 01/7/2012 au 30/06/2013	4	17 203 000
Asie centrale	Du 01/07/2012 au 30/06/2013	3	7 732 850
Région des Grands lacs africains	Du 03/1996 au 28/02/2007 Du 28/02/2007 au 31/08/2011	2	5 446 500

41. Source : Service européen pour l'Action extérieure.

Région / Thème	Période	Nombre de RSUE	Total (en euros)
Ancienne République yougoslave de Macédoine	Du 29/10/2001 au 28/02/2002	6	2 105 000
	Du 21/10/2002 au 30/06/2004		
	Du 01/02/2004 au 31/07/2004		
	Du 01/08/2004 au 31/10/2005		
	Du 17/10/2005 au 29/02/2008		
Soudan	Du 19/04/2007 au 31/08/2010	2	11 585 000
	Du 01/09/2010 au 31/08/2011		
	Du 01/09/2011 au 30/06/2012		
	Du 01/07/2012 au 30/06/2013		
Moldavie	Du 03/2005 au 02/2007	2	6 853 000
	Du 05/02/2007 au 28/02/2011		
Région du Sud de la Méditerranée	Du 18/07/2011 au 30/06/2012	1	1 800 000
	Du 01/07/2012 au 30/06/2013		
Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est		2	850 000
République fédérale de Yougoslavie	Du 08/06/1998 au 11/10/1999	1	1 000 000
Territoires palestiniens	Du 04/1997 au 05/2002	1	3 600 000

7.2. REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX DE L'UE 2011-2012

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / thème	Montant (en euro)	Base Juridique
Quince	Gary	UK	Du 1 ^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	Union africaine	715 000 680 000	2011/621/PESC 2012/390/PESC
Rondos	Alexander	EL	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2012 Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	Corne de l'Afrique	670 000 4 900 000	2011/819/PESC 2012/329/PESC
Žbogar	Samuel	SI	Du 1 ^{er} février au 30 juin 2013	Kosovo	2 410 000	2012/39/PESC
Lambrinidis	Stavros	EL	De juillet 2012 au 30 juin 2013	Droits de l'homme	712 500	2012/440/PESC
Reinicke	Andreas	DE	Du 1 ^{er} février 2012 au 30 juin 2013	Processus de paix au Moyen-Orient	1 300 000	2012/33/PESC
			Du 22 mars au 31 août 2010	Afghanistan	2 500 000	2010/168/PESC
Usackas	Vygaudas	LT	Du 1 ^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 Du 1 ^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 Du 1 ^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013		4 515 000 3 560 000 N/A	2010/439/PESC 2011/427/PESC N/A

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / thème	Montant (en euro)	Base Juridique
Sorensen	Peter	DK	Du 1 ^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	Bosnie- Herzégovine	3 740 000 5 250 000	2011/426/PESC 2012/330/PESC
Flor	Patricia	DE	Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	Asie centrale	1 120 000	2012/328/PESC
Lefort	Philippe	FR	Du 1 ^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	Caucase du Sud et la crise en Géorgie	1 758 000 2 000 000	2011/518/PESC 2012/326/PESC
Leon Gross	Bernardino	ES	Du 18 juillet 2012 au 30 juin 2013 Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	Région du Sud de la Méditerranée	855 000 945 000	2011/424/PESC 2012/327/PESC
Mardsen	Rosalind	UK	Du 1 ^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 Du 1 ^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	Soudan	1 820 000 955 000 1 900 000	2010/450/PESC 2011/499/PESC 2012/325/PESC

Source : Service européen pour l'action extérieure. http://eeas.europa.eu/policies/eu-special-representatives/index_en.htm.

7.3. ANCIENS REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / Organisation	Montant (en euro)	Base Juridique
					470 000	2005/588/PESC
					925 000	2006/118/PESC
					1 100 000	2006/670/PESC
Morel	Pierre	FR	D'octobre 2006 au 30 juin 2012	Asie centrale	998 000	2008/107/PESC
					800 000	2008/900/PESC
					924 850	2009/130/PESC
					1 200 000	2010/112/PESC
					2 090 000	2010/443/PESC
					1 850 000	2011/425/PESC
Vervaeke	Koen	BE	Du 6 décembre 2007 au 1 ^{er} novembre 2011	Union africaine	1 850 000	2007/805/PESC
					1 280 000	2008/403/PESC
					715 000	2008/898/PESC
					690 000	2010/119/PESC
					690 000	2010/441/PESC
Gentilini	Fernando	IT	De mai au 30 septembre 2011	Kosovo	715 000	2011/621/PESC
					510 000	2011/697/PESC
Ajello	Aldo	IT	Du 25 mars 1996 au 28 février 2007	Région des Grands lacs africains	510 000	2011/270/PESC
					580 000	2000/792/PESC
					440 000	2002/962/PESC
					820 000	2003/447/PESC
					440 000	2004/530/PESC
					820 000	2005/96/PESC
						2006/122/PESC

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / Organisation	Montant (en euro)	Base Juridique
(Lord) Ashdown	Paddy	UK	Du 3 juin 2002 à février 2006	Bosnie-Herzégovine	200 000	2002/211/PESC 2004/569/PESC 2005/97/PESC 2005/825/PESC
Brouhns	Alexis	BE	Du 21 octobre 2002 au 30 juin 2004	Ancienne République yougoslave de Macédoine	350 000	2002/832/PESC 2002/963/PESC 2003/446/PESC 2003/870/PESC
Brylle	Torben	DK	Du 19 avril 2007 au 31 août 2010	Soudan	1 700 000 2 000 000 1 800 000 1 410 000	2007/238/PESC 2007/108/PESC 2007/809/PESC 2008/110/PESC 2009/134/PESC 2010/110/PESC
Busek	Erhard	AT	Du 19 février 2001 à juin 2008	Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est	Disposition financière spéciale avec la CE	2001/915/PESC 2002/964/PESC 2003/449/PESC
Jacobovits	Adriaan	NL	De mars 2005 à février 2007	Moldavie	278 000 1 030 000	2005/265/PESC 2006/120/PESC
Eriksson	Nils	SE	D'avril 1997 à mai 2002	Territoires palestiniens	3 600 000	97/286/PESC 99/440/PESC
Feith	Pieter	NL	Du 4 février 2008 au 30 avril 2011	Kosovo	380 000 645 000 1 660 000 1 230 000	2008/123/PESC 2009/137/PESC 2010/118/PESC 2010/449/PESC 2011/119/PESC

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / Organisation	Montant (en euro)	Base Juridique
Fouéré	Erwan	IE	Du 17 octobre 2005 au 29 février 2008	Ancienne République yougoslave de Macédoine	725 000	2006/123/PESC 2007/109/PESC
Gonzalez	Felipe	ES	Du 8 juin 1998 au 11 octobre 1999	République fédérale de Yougoslavie	1 000 000	98/375/PESC 1999/75/PESC 1999/665/PESC
Haavisto	Pekka	FI	Du 29 juillet au 31 décembre 1999	Soudan	850 000	1999/553/PESC
Hombach	Bodo	DE	Du 29 juillet au 31 décembre 1999	Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est	850 000	1999/345/PESC 1999/523/PESC
Inzko	Valentin	AT	De mars 2009 au 31 août 2010	Bosnie-Herzégovine	3 200 000 2 350 000 3 700 000	2009/181/PESC 2010/111/PESC 2010/442/PESC
Jessen-Petersen	Soren	DK	Du 1 ^{er} février au 31 juillet 2004	Ancienne République yougoslave de Macédoine		2004/86/PESC 2004/531/PESC
Peter Kläiber	Klaus	DE	Du 10 décembre 2001 au 10 juin 2002	Afghanistan	Pris en charge par l'Allemagne	2001/875/PESC
Kubiš	Ján	SK	Du 18 juillet 2005 au 5 juillet 2006	Asie centrale	470 000 925 000	2005/588/PESC 2006/118/PESC

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / Organisation	Montant (en euro)	Base Juridique
Lajcak	Miroslav	SK	Du 18 juin 2007 au 28 février 2009	Bosnie- Herzégovine	1 530 000 770 000 2 900 000	2007/427/PESC 2007/87/PESC 2008/130/PESC
Léotard	François	FR	Du 29 juin au 29 octobre 2001	Ancienne République yougoslave de Macédoine	Pris en charge par la France	2001/492/PESC
Le Roy	Alain	FR	Du 29 octobre 2001 au 28 février 2002	Ancienne République yougoslave de Macédoine	Pris en charge par la France et le Conseil	2001/760/PESC
Mizsei	Kalman	HU	Du 15 février 2007 au 28 février 2011	Moldavie	1 100 000 1 310 000 1 280 000 1 025 000 830 000	2007/107/PESC 2008/106/PESC 2009/132/PESC 2010/108/PESC 2010/448/PESC
Moratinos	Miguel Angel	ES	Du 25 novembre 1996 au 30 juin 2003	Processus de paix au Moyen-Orient	2 137 000	96/676/PESC 2002/497/PESC
Morel	Pierre	FR	Du 25 septembre 2008 au 31 août 2011	Crise en Géorgie	390 000 445 000 517 000 502 000 700 000	2008/760/PESC 2009/131/PESC 2009/571/PESC 2009/956/PESC 2010/106/PESC 2010/445/PESC

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / Organisation	Montant (en euro)	Base Juridique
Otte	Marc	BE	Du 1 ^{er} février 2008 à mars 2009	Processus de paix au Moyen-Orient	793 000	2003/537/PESC
					1 030 000	2003/873/PESC
					560 000	2004/534/PESC
					1 200 000	2005/99/PESC
					1 300 000	2006/119/PESC
					1 190 000	2008/133/PESC
					730 000	2009/136/PESC
					585 000	2010/107/PESC
						2010/447/PESC
						1999/239/PESC
Petritsch	Wolfgang	AT	Du 30 mars au 29 juillet 1999	Kosovo	510 000	1999/239/PESC
Roumeliotis	Panagiotis	EL	Du 31 mai 1999 au 31 mai 2000	Europe du Sud-Est	550 000	98/633/PESC 1999/361/PESC
Sahlin	Michael	SE	Du 1 ^{er} août 2004 au 31 octobre 2005	Ancienne République yougoslave de Macédoine	530 000 500 000	2004/565/PESC 2005/98/PESC
Schwarz-Schilling	Christian	DE	Du 1 ^{er} février 2006 au 30 juin 2007	Bosnie-Herzégovine	770 000	2006/49/PESC
Semneby	Peter	SE	De février 2006 à février 2011	Caucase du Sud	2 960 000	2006/121/PESC
					2 800 000	2008/132/PESC
					2 510 000	2008/796/PESC
					1 855 000	2009/133/PESC
					1 410 000	2010/109/PESC 2010/449/PESC

Nom	Prénom	Nationalité	Période du mandat	Région / Organisation	Montant (en euro)	Base Juridique
Sequi	Ettore Francesco	IT	Du 15 juin 2009 au 31 mars 2010	Afghanistan et Pakistan	215 000 675 000 725 000 645 000 305 000 568 000 340 000 310 000	2005/724/PESC 2006/123/PESC 2007/109/PESC 2008/129/PESC 2009/129/PESC 2009/706/PESC 2010/156/PESC 2010/444/PESC
Heikki	Talvitie	FI	Du 7 juillet 2003 à février 2006	Caucase du Sud	Pris en charge par la Finlande 299 000 396 000 370 000	2003/496/PESC 2003/872/PESC 2004/532/PESC 2005/100/PESC
Van de Geer	Roeland	NL	Du 14 février 2007 au 31 août 2011	Région des Grands lacs africains	1 025 000 1 370 000 1 425 000 1 065 000 1 520 000	2007/112/PESC 2008/108/PESC 2009/128/PESC 2010/113/PESC 2010/440/PESC
Vendrell	Francesc	ES	Du 25 juin 2002 au 28 février 2009	Afghanistan	794 000 635 000 1 330 000 1 653 000	2002/496/PESC 2003/448/PESC 2004/533/PESC 2005/95/PESC 2006/124/PESC 2008/131/PESC 2008/481/PESC

Source : http://eeas.europa.eu/policies/eu-special-representatives/former-special-representatives/index_en.htm.

8. Liste des lignes directrices, doctrines et concepts⁴²

Type	Domaine	Titre	Document	Etat de la situation
Ligne directrice	Administration civile	Lignes directrices de base pour les opérations de gestion de crises dans le domaine de l'administration civile	02/01/9369	Vu par le Comité politique et de sécurité (COPS)
Ligne directrice	Etat de droit / droits de l'homme	Liste de contrôle qui vise à assurer la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes et la mise en œuvre de la RCSNU 325 dans la planification et la conduite des opérations PESD	12068/06	Vu par le COPS
Concept	Civilo-militaire	Coordination civilo-militaire (CMCO)	14065/03	Vu par le COPS
Concept	Civilo-militaire	Coordination civilo-militaire (CMCO)	14457/03	Vu par le COPS
Concept	Équipes d'intervention civile	Équipes d'intervention civile	15371/09	Vu par le Conseil
Concept	Civilo-militaire	Coordination civilo-militaire (CMCO) : éventuelles solutions pour la conduite des opérations de gestion de crises – améliorer l'information	13218/5/06	Vu par le COPS
Ligne directrice	Civilo-militaire	Coordination civilo-militaire : document-cadre présentant des solutions possibles pour la conduite des opérations de gestion de crises	8926/06	Vu par le COPS
Document connexe	Egalité des sexes (Gender)	L'Approche globale pour la mise en œuvre par l'UE des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité	15671/1/08	Adopté par le Conseil

42. Source : Collège Européen de Sécurité et de Défense (en anglais) <https://esdp.consilium.europa.eu/StartApp.aspx>.

Type	Domaine	Titre	Document	Etat de la situation
Concept	Etat de droit / droits de l'homme	Concept global pour les missions de l'UE dans le domaine de l'État de droit de la gestion de crises, annexes comprises	9792/03	Vu par le COPS
Concept	Suivi	Concept de missions de suivi de l'UE	14536/03	Approuvé par le COPS
Concept	Police	Concept du déploiement rapide d'éléments de police vers une mission de substitution menée par l'UE	05/02/8508	Vu par le COPS
Concept	Société civile / Organisations non-gouvernementales	Concept relatif au renforcement des capacités de l'UE dans le domaine de la médiation et du dialogue	15779/09	Adopté par le Conseil
Concept	Planification et évaluation des missions	Document de réflexion sur les procédures de clôture, prolongation et recentrage d'opération de gestion de crise	5136/06	Vu par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Conclusions du Conseil sur les lignes directrices de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant	16457/07	Adopté par le Conseil
Concept	Suivi	Projet de concept pour les missions frontalières de la PESD dans le cadre de la gestion civile des crises	16137/06	Vu par le COPS
Ligne directrice	Etat de droit / droits de l'homme	Projet de conclusions du Conseil sur les lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme	10056/1/04	Vu par le COPS
Concept	Planification et évaluation des missions	Projet de concept de l'UE pour la planification globale	13983/05	Vu par le COPS
Concept	Réforme du secteur de la sécurité / désarmement, démobilisation et réinsertion	Projet de concept de l'UE pour le soutien au désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)	13727/4/06	Vu par le COPS
Concept	Formation	Projet de concept de formation de l'Union européenne dans le domaine de la PESD	11970/04	Vu par le COPS
Concept	Formation	Projet de politique de formation de l'UE dans le domaine de la PESD	14176/2/03	Vu par le COPS

Type	Domaine	Titre	Document	Etat de la situation
Ligne directrice	Questions humanitaires	Projet de réexamen général de la mise en œuvre de la liste récapitulative en vue de la prise en compte, dans les opérations PESD, de la protection des enfants touchés par les conflits	9822/08	Vu par le Conseil
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Projet de lignes directrices relatives à une structure de commandement et de contrôle pour les opérations civiles menées par l'UE dans le domaine de la gestion des crises	9919/07	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Projet de lignes directrices relatives aux activités d'information PESD de réponse aux crises	13817/02	Vu par le COPS
Ligne directrice	Protection civile	Projet de lignes directrices relatives à la protection des civils dans les missions et opérations PSDC	13047/2/10	Vu par le COPS
Concept	Civilo-militaire	Projet de déclaration commune sur la coopération entre les Nations unies et l'UE dans la gestion des crises	10310/07	Vu par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Garantir la protection – lignes directrices de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'homme	16332/2/08	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Listes d'équipement pour les missions de police de l'UE	8776/02	Vu par le COPS
Concept	Police	Concept global de l'UE de renforcement des forces de police locale	9535/02	Vu par le COPS
Concept	Administration civile	Concept de l'UE pour les opérations de gestion des crises dans le domaine de l'administration civile	15311/03	Vu par le COPS
Concept	Réforme du secteur de la sécurité / désarmement, démobilisation et réinsertion	Concept de l'UE pour le soutien PESD à la Réforme du secteur de la sécurité (RSS)	12566/4/05	Vu par le COPS

Type	Domaine	Titre	Document	Etat de la situation
Concept	Civilo-militaire	Concept d'exercice de l'UE	9329/04	Vu par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Lignes directrices de l'UE relatives aux enfants touchés par les conflits	10019/08	Vu par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Lignes directrices de l'UE relatives aux dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers	16526/08	Vu par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Lignes directrices de l'UE relatives à la peine de mort : version mise à jour et révisée	10015/08	Vu par le COPS
Concept	Police	Concept de l'Union européenne pour la planification policière	6923/02	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Normes générales de comportement pour les opérations relevant de la PESD	05/03/8373	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Lignes directrices pour les indemnités versées au personnel détaché participant à des missions civiles de gestion de crises menées par l'UE	7291/09	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Lignes directrices relatives à une structure de commandement et de contrôle pour les opérations policières de l'UE menées dans les domaines civils de la gestion des crises	13306/01	Vu par le COPS
Ligne directrice	Meilleures pratiques	Lignes directrices pour le recensement et la mise en œuvre des enseignements et des meilleures pratiques des missions civiles dans le cadre de la PESD	14702/08	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Lignes directrices relatives à la structure de commandement policière et de contrôle pour les opérations civiles menées par l'UE dans le domaine de la gestion des crises	02/01/7854	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Lignes directrices relatives à la mise en œuvre de l'étalonnage des performances pour les missions civiles PSDC	17110/01	Vu par le COPS

Type	Domaine	Titre	Document	Etat de la situation
Ligne directrice	Formation	Lignes directrices pour la formation et les critères de sélection pour le personnel des missions de police de l'UE	13308/01	Vu par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Lignes directrices pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – une version mise à jour des lignes directrices	8590/08	Vu par le Conseil
Ligne directrice	Police	Manuel s'adressant aux officiers de police participant aux missions policières de l'UE	12572/1/03	Vu par le COPS
Ligne directrice	Gestion de crise	Mise en œuvre de la déclaration commune sur la coopération entre l'ONU et l'UE dans la gestion des crises	13609/07	Vu par le COPS
Concept	Etat de droit / droits de l'homme	Mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU, telle que la renforce la résolution 1820 du CSNU dans le cadre de la PESD	15782/3/08	Vu par le COPS
Concept	Etat de droit / droits de l'homme	Mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU dans le cadre de la PESD	11932/2/05	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Activités d'information dans le domaine de la PESD - principes et tâches en perspective	12424/02	Vu par le COPS
Concept	Planification et évaluation des missions	Concept initial de soutien de mission pour les missions de gestion de crises de la PESD	12457/06	Vu par le COPS
Concept	Gestion de crise	Mise en œuvre de la déclaration commune sur la coopération entre l'ONU et l'UE dans la gestion des crises	12730/03	Vu par le COPS
Concept	Planification et évaluation des missions	Concept d'Etat pilote	10715/07	Approuvé par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Intégrer les droits de l'homme dans la PESD et les autres politiques de l'UE	10076/06	Vu par le COPS

Type	Domaine	Titre	Document	Etat de la situation
Concept	Etat de droit / droits de l'homme	Intégrer les droits de l'homme dans la PESD	11936/4/06	Vu par le COPS
Guideline	Police	Mission d'établissement des faits ayant trait aux aspects policiers	9735/02	Vu par le COPS
Concept	Gestion de crise	Politique de l'Union européenne concernant la sécurité du personnel déployé à titre opérationnel à l'extérieur de l'UE, en vertu du titre V du traité sur l'UE	9490/06	Vu par le COPS
Ligne directrice	Société civile / Organisations non-gouvernementales	Recommandations pour améliorer la coopération avec les ONG et la société civile	10114/1/08	Approuvé par le COPS
Document connexe	Planification et évaluation des missions	Rapport sur la capacité de planification et de soutien aux missions de gestion civile des crises	13835/03	Vu par le COPS
Concept	RSS / DDR	Réforme du secteur de la sécurité – projet de document sur les équipes d'experts européens déployables	14576/1/08	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Langage standardisé pour la planification des documents et des actes juridiques pour les opérations civiles de la PESD	11277/07	Vu par le COPS
Ligne directrice	Planification et évaluation des missions	Standardisation de l'interopérabilité	13307/01	Vu par le COPS
Ligne directrice	Gestion de crise	Suggestions de procédures pour la cohérence et gestion globale des crises par l'UE	11127/03	Vu par le COPS
Ligne directrice	Questions humanitaires	Lignes directrices de l'UE sur la promotion du droit international humanitaire	15246/05	Adoptée par le Conseil
Ligne directrice	Formation	Formations requises en rapport avec la PESD –révision 2007	15919/1/07	Vu par le COPS
Concept	Etat de droit / droits de l'homme	Justice transitionnelle et PESD	10300/1/06	Vu par le COPS





9. Mesures restrictives (sanctions)

Carte des sanctions de l'UE en vigueur en 2013



Dans le but d'atteindre les objectifs de l'action extérieure de l'UE contenus dans l'article 11 du TUE, les mesures restrictives imposées par l'UE sur des pays, organisations et individus sont un instrument de la PESC. Celles-ci sont basées sur l'article 24 de la version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne mais aussi sur les décisions pertinentes du Conseil.

Il existe trois types de sanctions. L'UE peut imposer des embargos sur les armes, des sanctions économiques et financières, et des restrictions d'admission (facilitation de visas), ceci à la suite de l'adoption d'une résolution du CSNU, d'une violation des valeurs communes par un partenaire (ex. Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en Egypte) ou dans le cadre d'une décision unilatérale de l'UE (ex. Syrie).⁴³

Tableau des sanctions UE en vigueur en février 2013⁴⁴

Pays	Base Juridique	Mesures
	(Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	
Afghanistan	2011/486/PESC	- embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction frappant la fourniture de certains services - gel des fonds et des ressources économiques - restrictions à l'admission
	753/2011	- gel des fonds et des ressources économiques des personnes physiques, personnes morales, entités ou groupes qui font partie ou sont associés aux Taliban - interdiction frappant la fourniture de certains services aux personnes physiques, personnes morales, entités ou groupes qui font partie ou sont associés aux Taliban
Biélorussie	2012/642/PESC	- embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - restrictions à l'admission des personnes qui

43. Voir en particulier: Charlotte Beauccillon, « Comment choisir ses mesures restrictives ? Guide pratique des sanctions de l'UE, » *Occasional Paper* n°100, IESUE, Paris, Décembre 2012, disponible : <http://www.iss.europa.eu/fr/publications/detail-page/article/comment-choisir-ses-mesures-restrictives-guide-pratique-des-sanctions-de-lue/> et Ondrej Ditrych, « Good cop or bad cop ? Sanctioning Belarus », *Brief* n°14, 4 Mars 2013, disponible : http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Brief_14.pdf.

44. http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf (31 juillet 2013)

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Biélorussie		<p>(a) sont responsables de violations graves des droits de l'homme ou de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, ou dont les activités nuisent gravement, d'une autre manière, à la démocratie ou à l'État de droit en Biélorussie, ou de toute personne qui leur est associée ;</p> <p>(b) profitent du régime de Loukachenko ou le soutiennent - gel des fonds et des ressources économiques</p> <p>(a) des personnes, entités ou organismes responsables de violations graves des droits de l'homme ou de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, ou dont les activités nuisent gravement, d'une autre manière, à la démocratie ou à l'État de droit en Biélorussie, ou toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme qui leur est associé, ainsi que les personnes morales, les entités ou les organismes qu'ils détiennent ou contrôlent ;</p> <p>(b) des personnes physiques ou morales, les entités ou les organismes qui profitent du régime de Loukachenko ou le soutiennent, ainsi que les personnes morales, les entités ou les organismes qu'ils détiennent ou contrôlent</p>
	765/2006	<p>- gel des fonds et des ressources économiques</p> <p>(a) des personnes, entités ou organismes responsables de violations graves des droits de l'homme ou de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, ou dont les activités nuisent gravement, d'une autre manière, à la démocratie ou à l'État de droit en Biélorussie, ou toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme qui leur est associé, ainsi que les personnes morales, les entités ou les organismes qu'ils détiennent ou contrôlent ;</p> <p>(b) des personnes, entités ou organismes qui profitent du régime de Loukachenko ou le soutiennent, ainsi que les personnes morales, les entités ou les organismes qu'ils détiennent ou contrôlent</p>

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Bosnie- Herzégovine	2011/173/PESC	- restrictions à l'admission (i) des personnes dont les activités (a) portent atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'ordre constitutionnel et à la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine ; b) compromettent gravement la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine ; ou c) nuisent à l'application de l'accord-cadre général pour la paix de Dayton/Paris et de ses annexes, y compris des mesures instaurées dans le cadre de la mise en œuvre dudit accord ; et (ii) des personnes qui leur sont associées - gel des fonds et des ressources économiques (i) des personnes dont les activités : (a) portent atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'ordre constitutionnel et à la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine ; b) compromettent gravement la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine ; ou c) nuisent à l'application de l'accord-cadre général pour la paix de Dayton/Paris et de ses annexes, y compris des mesures instaurées dans le cadre de la mise en œuvre dudit accord ; et (ii) des personnes qui leur sont associées
	1997/193/PESC	- restrictions à l'admission des personnes ayant commis des actes de violence lors des incidents de Mostar
Chine	Déclaration du Conseil européen, Madrid, 27.06.1989	- embargo sur les armes
République démocratique du Congo	2010/788/PESC	- embargo sur les armes et le matériel connexe contre toutes les entités non gouvernementales et personnes opérant sur le territoire de la République démocratique du Congo - interdiction frappant la fourniture de certains services - gel des fonds et des ressources économiques (a) des personnes ou entités agissant en violation de l'embargo sur les armes et des mesures connexes ;

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
République démocratique du Congo		<p>(b) des responsables de groupes armés étrangers opérant en RDC qui font obstacle au désarmement, au rapatriement ou à la réinstallation volontaires des combattants appartenant à ces groupes ;</p> <p>(c) des responsables de milices congolaises, qui font obstacle à la participation de leurs combattants aux processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;</p> <p>(d) des responsables recrutant ou employant des enfants dans les conflits armés ;</p> <p>(e) des personnes ou entités commettant des violations graves du droit international impliquant des actes de violence dirigés contre des enfants ou des femmes dans des situations de conflit armé ;</p> <p>(f) des personnes ou entités entravant l'accès à l'aide humanitaire dans l'est de la RDC ou sa distribution ;</p> <p>(g) des personnes ou entités qui, au moyen du trafic de ressources naturelles, soutiennent les groupes armés illégaux opérant dans l'est de la RDC ;</p> <p>(h) des personnes ou entités agissant au nom ou sur les instructions d'une personne désignée ou par une entité qui est la propriété ou est placée sous le contrôle d'une personne désignée ;</p> <p>(i) des personnes ou entités qui planifient, soutiennent ou participent à des attaques contre le personnel de maintien de la paix de la MONUC,</p> <p>- restrictions à l'admission</p> <p>(a) des personnes agissant en violation de l'embargo sur les armes et des mesures connexes ;</p> <p>(b) des responsables de groupes armés étrangers opérant en RDC qui font obstacle au désarmement, au rapatriement ou à la réinstallation volontaires des combattants appartenant à ces groupes ;</p> <p>(c) des responsables de milices congolaises, qui font obstacle à la participation de leurs combattants aux processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;</p>

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
République démocratique du Congo		<p>(d) des responsables recrutant ou employant des enfants dans les conflits armés ;</p> <p>(e) des personnes commettant des violations graves du droit international impliquant des actes de violence dirigés contre des enfants ou des femmes dans des situations de conflit armé ;</p> <p>(f) des personnes entravant l'accès à l'aide humanitaire dans l'est de la RDC ou sa distribution ;</p> <p>(g) des personnes qui, au moyen du trafic de ressources naturelles, soutiennent les groupes armés illégaux opérant dans l'est de la RDC ;</p> <p>(h) des personnes agissant au nom ou sur les instructions d'une personne désignée ou par une entité qui est la propriété ou est placée sous le contrôle d'une personne désignée ;</p> <p>(i) des personnes qui planifient, soutiennent ou participent à des attaques contre le personnel de maintien de la paix de la MONUC</p> <p>- abrogation de la position commune 2008/369/PESC</p>
République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord)	2010/800/PESC	<p>- embargo sur les armes et le matériel connexe</p> <p>- interdiction sur les exportations de certains articles et technologies listés par l'ONU</p> <p>- embargo supplémentaire sur certains biens et technologies qui pourraient contribuer aux programmes nucléaires, de missiles balistiques ou autres armes de destruction massive de la RPDC</p> <p>- interdiction frappant la fourniture d'armes, de matériel connexe et d'autres biens et technologies listés par l'ONU</p> <p>- interdiction frappant la fourniture de certains services</p> <p>- interdiction sur les exportations d'articles de luxe</p> <p>- interdiction de souscrire à de nouveaux engagements aux fins de l'octroi à la RPDC de subventions, d'une assistance financière ou de prêts accordés à des conditions favorables</p> <p>- restrictions sur l'admission</p> <p>- gel des fonds et des ressources économiques</p>

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord)		<ul style="list-style-type: none"> - interdiction d'aide financière publique au commerce international qui pourraient contribuer aux programmes nucléaires, de missiles balistiques ou autres armes de destruction massive de la RPDC - surveillance accrue des activités menées par les institutions financières de l'UE avec les banques domiciliées en RPDC et leurs filiales, succursales et autres entités financières en dehors de la RPDC - inspection et exigence d'information préalable pour certains navires à destination ou en provenance de la RPDC - interdiction sur la fourniture de services de soutage et d'approvisionnement de bateaux - mesures pour empêcher certains enseignements ou formations spécialisés - un engagement d'adopter une action concertée afin prévenir le trafic illicite d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, de missiles balistiques, de leurs vecteurs et des matériels et technologies connexes - abrogation de la Position commune 2006/795/PESC
	329/2007	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction sur les exportations de certains articles et technologies listés par l'ONU - interdiction sur les importations et l'achat de certains articles et technologies listés par l'ONU - interdiction sur les exportations d'articles de luxe - interdiction frappant la fourniture de certains services - gel des fonds et des ressources économiques
Côte d'Ivoire	2010/656/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains services - restrictions à l'admission de certaines personnes qui font peser une menace sur le processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire - gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes qui font peser une menace sur le processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Côte d'Ivoire		<ul style="list-style-type: none"> - liste de personnes visées faisant l'objet de restrictions à l'admission et de personnes physiques, personnes morales, groupes ou entités visées faisant l'objet de restrictions à l'admission et au gel des fonds et des ressources économiques (Annexe I) - interdiction d'importation de diamants
	174/2005	- interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression
	560/2005	- gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes qui font peser une menace sur le processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire
Egypte	2011/172/PESC	- gel des fonds et des ressources économiques à l'encontre de personnes reconnues comme responsables du détournement de fonds publics égyptiens, et des personnes physiques, personnes morales, groupes ou entités qui leur sont associées
	270/2011	- gel des fonds et des ressources économiques à l'encontre de personnes reconnues comme responsables du détournement de fonds publics égyptiens, et des personnes physiques, personnes morales, groupes ou entités qui leur sont associées
Erythrée	2010/127/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction frappant la fourniture de certains services - inspection et exigence d'information préalable pour certains navires à destination ou en provenance de l'Érythrée - embargo sur la fourniture d'armes et de matériel connexe à l'encontre des personnes et entités <ul style="list-style-type: none"> (a) ayant agi en violation de l'embargo sur les armes contre l'Érythrée ; (b) fournissant un appui depuis l'Érythrée à des groupes d'opposition armés qui visent à déstabiliser la région ;

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Erythrée		<p>(c) faisant obstacle à l'application de la résolution 1862 (2009) du CSNU concernant Djibouti ;</p> <p>(d) abritant, finançant, aidant, soutenant, organisant, formant ou préparant des individus ou des groupes qui visent à commettre des actes de violence ou de terrorisme contre d'autres États ou leurs citoyens dans la région ;</p> <p>(e) faisant obstacle aux investigations ou aux travaux du Groupe de contrôle reconstitué en vertu de la résolution 1853 (2008) du CSNU</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdiction frappant la fourniture de certains services à ces personnes - gel des fonds et des ressources économiques des personnes et entités <p>(a) ayant agi en violation de l'embargo sur les armes contre l'Erythrée ;</p> <p>(b) fournissant un appui depuis l'Érythrée à des groupes d'opposition armés qui visent à déstabiliser la région ;</p> <p>(c) faisant obstacle à l'application de la résolution 1862 (2009) du CSNU concernant Djibouti ;</p> <p>(d) abritant, finançant, aidant, soutenant, organisant, formant ou préparant des individus ou des groupes qui visent à commettre des actes de violence ou de terrorisme contre d'autres États ou leurs citoyens dans la région ;</p> <p>(e) faisant obstacle aux investigations ou aux travaux du Groupe de contrôle reconstitué en vertu de la résolution 1853 (2008) du CSNU</p> <ul style="list-style-type: none"> - restrictions à l'admission des personnes physiques <p>(a) ayant agi en violation de l'embargo sur les armes contre l'Erythrée ;</p> <p>(b) fournissant un appui depuis l'Érythrée à des groupes d'opposition armés qui visent à déstabiliser la région ;</p> <p>(c) faisant obstacle à l'application de la résolution 1862 (2009) du CSNU concernant Djibouti ;</p>

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Érythrée		(d) abritant, finançant, aidant, soutenant, organisant, formant ou préparant des individus ou des groupes qui visent à commettre des actes de violence ou de terrorisme contre d'autres États ou leurs citoyens dans la région ; (e) faisant obstacle aux investigations ou aux travaux du Groupe de contrôle reconstitué en vertu de la résolution 1853 (2008) du CSNU
	667/2010	- interdiction frappant la fourniture de certains services (liés à l'embargo sur les armes) - exigence d'information préalable pour certains navires à destination ou en provenance de l'Érythrée - interdiction frappant la fourniture de certains services (liés à l'embargo sur les armes) aux personnes, entités et organismes identifiés - gel des fonds et des ressources économiques de personnes, entités et organismes identifiés
États-Unis	1996/668/PESC	- protection contre les effets de l'application de sanctions prononcées par les États-Unis
	2271/1996	- protection contre les effets de l'application de sanctions prononcées par les États-Unis
République de Guinée	2010/638/PESC	- embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains services - restrictions à l'admission - gel des fonds et des ressources économiques
	1284/2009	- interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains - gel des fonds et des ressources économiques
Guinée-Bissau	2012/285/PESC	- restrictions à l'admission - gel des fonds et des ressources économiques - abrogation de la décision du Conseil 2012/237/PESC
	377/2012	- gel des fonds et des ressources économiques

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Haïti	94/315/PESC	- interdiction de faire droit à certaines demandes conformément à la résolution 917 (1994) du CSNU (NB. la position commune 94/681/PESC abrogeant le reste des mesures restrictives)
	1264/1994	- interdiction de faire droit aux demandes relatives aux contrats et opérations dont l'exécution a été affectée par les mesures imposées par les résolutions 917 (1994), 841 (1993), 873 (1993) et 875 (1993) du CSNU
Iran	2011/235/PESC	- restrictions à l'admission (i) des personnes responsables de graves violations des droits de l'homme en Iran ; et (ii) des personnes connexes - gel des fonds et des ressources économiques des personnes responsables de graves violations des droits de l'homme
	359/2011	- gel des fonds et des ressources économiques (i) des personnes responsables de graves violations des droits de l'homme en Iran ; et (ii) des personnes physiques, entités ou groupes qui leur sont associés
	2010/413/PESC	- embargo sur les armes et le matériel - embargo sur presque tous les biens et technologies à double usage - embargo sur certains biens et technologies qui pourraient contribuer aux activités liées à l'enrichissement, au retraitement ou à l'eau lourde, à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires, ou aux activités liées à d'autres problèmes considérés comme préoccupants ou en suspens par l'AIEA - interdiction d'acquisition auprès de l'Iran d'armes et de matériel connexe, presque tous les biens et technologies à double usage certains autres biens et technologies - (embargo sur les armes et autres embargos associés) interdiction frappant la fourniture de certains services - (embargo sur les armes et autres embargos associés) interdiction sur certains investissements

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Iran		<ul style="list-style-type: none"> - contrôles des exportations de certains autres biens et technologies sensibles - contrôle sur la fourniture de certains services - contrôle sur certains investissements - embargo sur les équipements et technologies essentiels, qui pourraient être utilisés par l'industrie du pétrole et du gaz naturel - interdiction frappant la fourniture de certains services (à l'industrie du pétrole et du gaz naturel) - interdiction sur certains investissements (de l'industrie du pétrole et du gaz naturel) - interdiction sur certains investissements iraniens (industrie nucléaire) - interdiction de souscrire à de nouveaux engagements aux fins de l'octroi de subventions, d'une assistance financière ou de prêts assortis de conditions favorables au gouvernement iranien - restrictions en matière de fonds à destination ou en provenance de l'Iran - restrictions sur l'établissement de succursales et filiales de banques iraniennes ou en coopération avec celles-ci - restrictions sur la fourniture de services d'assurance ou de réassurance - restrictions sur l'émission ou vente de certaines obligations - faire preuve de vigilance à l'égard des échanges commerciaux avec l'Iran - inspection et exigence d'information préalable pour les navires à destination ou en provenance de l'Iran - restrictions à l'accès aux aéroports de l'UE pour certains aéronefs de fret - interdiction frappant la fourniture de certains services pour certains navires et aéronefs - restrictions à l'admission de personnes physiques listées - gel des fonds et des ressources économiques des personnes, entités et organismes listés

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Iran		<ul style="list-style-type: none"> - mesures pour empêcher certains enseignements ou formations spécialisés - interdiction de faire droit à certaines demandes présentées par certaines personnes, entités ou organismes - une liste sur deux de personnes et entités visées (restrictions sur l'admission (concernant les personnes physiques) et le gel des fonds et des ressources économiques, Annexe I)
	276/2012	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur presque tous les biens et technologies à double usage - embargo sur certains biens et technologies qui pourraient contribuer aux activités liées à l'enrichissement, au retraitement ou à l'eau lourde, à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires, ou aux activités liées à d'autres problèmes considérés comme préoccupants ou en suspens par l'AIEA - interdiction d'acquisition auprès de l'Iran de presque tous les biens et technologies à double usage certains autres biens et technologies - (embargo sur les armes et autres embargos associés) interdiction frappant la fourniture de certains services - (embargo sur les armes et autres embargos associés) interdiction sur certains investissements - contrôles des exportations de certains autres biens et technologies sensibles - contrôle sur la fourniture de certains services - contrôle sur certains investissements - embargo sur les équipements et technologies essentiels, qui pourraient être utilisés par les industries du pétrole et du gaz naturel et pétrochimique - interdiction frappant la fourniture de certains services (aux industries du pétrole et du gaz naturel et pétrochimique) - interdiction sur certains investissements (aux industries du pétrole et du gaz naturel et pétrochimique) - interdiction d'importation de pétrole brut et les produits pétroliers

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Iran		<ul style="list-style-type: none"> - interdiction d'importation de produits pétrochimiques - interdiction frappant la fourniture de certains services, y compris le transport (liés au pétrole brut, produits pétroliers et produits pétrochimiques venant d'Iran) - interdiction du commerce de l'or, des métaux précieux et des diamants avec le Gouvernement iranien - interdiction d'émettre de nouveaux billets de banque et des pièces de monnaies iraniens - interdiction sur certains investissements iraniens (industrie nucléaire) - restrictions en matière de fonds à destination ou en provenance de l'Iran - restrictions sur l'établissement de succursales et filiales de banques iraniennes ou en coopération avec celles-ci - surveillance des activités des filiales et succursales d'établissements de crédit et d'institutions financières de l'UE établis en Iran – une surveillance renforcée de toutes les activités menées par les institutions financières de l'UE avec les d'établissements de crédit et les institutions financières domiciliés en Iran et leurs agences et filiales - restrictions sur la fourniture de services d'assurance ou de réassurance - restrictions sur l'émission ou vente de certaines obligations - inspection et exigence d'information préalable pour les navires à destination ou en provenance de l'Iran - restrictions à l'accès aux aéroports de l'UE pour certains aéronefs de fret - interdiction frappant la fourniture de certains services pour certains navires et aéronefs - gel des fonds et des ressources économiques des personnes, entités et organismes listés

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Iran		- interdiction frappant la fourniture de services de messagerie financière aux personnes, entités et organismes qui sont ciblés par le gel des fonds et des ressources économiques - interdiction de faire droit à certaines demandes présentées par certaines personnes, entités ou organismes - abrogation du règlement (UE) n° 961/2010
Liban	2006/625/PESC	- embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction frappant la fourniture de certains services
	1412/2006	- interdiction frappant la fourniture de certains services
	2005/888/PESC	- restrictions à l'admission des personnes soupçonnées d'être impliquées dans la préparation, le financement, l'organisation ou la commission de l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais M. Rafic Hariri perpétré le 14 février 2005 - gel des fonds et des ressources économiques de ces personnes - un engagement de coopération sur l'enquête internationale concernant cet assassinat
	305/2006	- gel des fonds et des ressources économiques
Libéria	2008/109/PESC	- embargo sur les armes et le matériel connexe à l'encontre d'entités non-gouvernementales et personnes opérant au Libéria - interdiction frappant la fourniture de certains services - restrictions à l'admission
	234/2004	- interdiction frappant la fourniture de certains services - abrogation du règlement (CE) n° 1030/2003
	2004/487/PESC	- gel des fonds et des ressources économiques (personnes et entités associées à l'ancien président Taylor)
	872/2004	- gel des fonds et des ressources économiques (personnes et entités associées à l'ancien président Taylor)

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Libye	2011/137/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur les armes et le matériel connexe - embargo sur le matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains services - exigence d'information préalable pour les navires à destination ou en provenance de la Libye - restrictions à l'admission des personnes physiques listées - gel des fonds et des ressources économiques des personnes, entités et organismes listés - interdiction de faire droit à certaines demandes présentées par les personnes et entités listées et toutes autres personnes ou entités en Libye, y compris le Gouvernement libyen
	204/2011	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur le matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains services - exigence d'information préalable pour les navires à destination ou en provenance de la Libye - gel des fonds et des ressources économiques des personnes, entités et organismes listés - interdiction de faire droit à certaines demandes présentées par le Gouvernement libyen
	2004/698/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - protection des opérateurs économiques qui ont été affectés par les mesures imposées par la résolution 883 (1993) du CSNU
	3275/1993	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction de faire droit aux demandes relatives aux contrats et opérations dont l'exécution a été affectée par la résolution 883 (1993) du CSNU
Moldavie	2010/573/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - restrictions sur l'admission des personnes auxquelles sont imputables la conception et la mise en œuvre de la campagne d'intimidation visant des établissements scolaires moldaves de la région de Transnistrie où l'enseignement est dispensé en alphabet latin
Myanmar (Birmanie)	2010/232/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur les armes et le matériel connexe

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Somalie	2010/231/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - confirmation de l'embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction frappant la fourniture de certains services - inspection et obligation d'information préalable pour certains navires à destination ou en provenance de la Somalie - embargo sur la fourniture d'armes et de matériel connexe à certaines personnes et entités - interdiction frappant la fourniture de certains services à certaines personnes et entités - gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes et entités - restrictions à l'admission de certaines personnes physiques - abrogation de la position commune 2009/138/PESC
	356/2010	<ul style="list-style-type: none"> - gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes et entités - interdiction frappant la fourniture de certains services à ces personnes et entités
	147/2003	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction frappant la fourniture de certains services (liés à l'embargo sur les armes)
Soudan	2011/423/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - restrictions à l'admission des personnes qui font obstacle au processus de paix, constituent une menace pour la stabilité au Darfour et dans la région, violent le droit international humanitaire ou le droit international relatif aux droits de l'homme ou commettent d'autres atrocités, contreviennent à l'embargo sur les armes et/ou sont responsables de survols militaires à caractère offensif de la région du Darfour - gel des fonds et des ressources économiques de ces personnes - embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction frappant la fourniture de certains services - abrogation de la position commune 2005/411/PESC
	1184/2005	<ul style="list-style-type: none"> - gel des fonds et des ressources économiques
	131/2004	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction frappant la fourniture de certains services

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Syrie	2012/739/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur les armes et le matériel connexe - embargo sur matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - embargo sur certains biens qui pourraient être utilisés à des fins de fabrication et d'entretien de produits pouvant être utilisés à des fins de répression interne - interdiction frappant la fourniture de certains services connexes - contrôle de l'exportation de certains biens qui pourraient être utilisés à des fins de fabrication et d'entretien de produits pouvant être utilisés à des fins de répression interne - contrôle de la fourniture de certains services - interdiction visant l'importation d'armes et de matériel connexe - interdiction frappant la fourniture de certains services connexes - embargo sur les équipements ou logiciels destinés à être utilisés pour la surveillance ou l'interception - interdiction frappant la fourniture de certains services (en rapport avec ces équipements) - interdiction visant l'importation de pétrole brut et de produits pétroliers - interdiction frappant la fourniture de certains services (à l'industrie du pétrole brut et des produits pétroliers) - embargo sur les équipements et les technologies essentiels destinés l'industrie du pétrole et du gaz naturel - interdiction frappant la fourniture de certains services (destinés l'industrie du pétrole et du gaz naturel) - interdiction de fournir des billets de banque et des pièces de monnaie syriens - interdiction totale de commerce d'or et de métaux précieux ainsi que de diamants avec le Gouvernement de la Syrie - embargo sur les articles de luxe

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Syrie		<ul style="list-style-type: none"> - interdiction sur certains investissements (destinés à l'industrie du pétrole et du gaz naturel, à la construction de centrales pour la production d'électricité) - interdiction de participer à la construction de nouvelles centrales pour la production d'électricité - les États membres font preuve de retenue lorsqu'ils souscrivent à des engagements d'appui financier public et privé aux échanges commerciaux avec la Syrie et se voient interdits de souscrire à de nouveaux engagements à long terme - interdiction de souscrire à de nouveaux engagements aux fins de l'octroi de subventions, d'une aide financière ou de prêts assortis de conditions favorables au gouvernement syrien - interdiction à la Banque européenne d'investissement d'effectuer certains paiements - interdiction d'émission ou de commerce de certaines obligations - restrictions sur l'ouverture d'agences et de filiales de banques syriennes ou en coopération avec celles-ci - restrictions sur la fourniture de services d'assurance ou de réassurance - restrictions à l'accès aux aéroports de l'UE pour certains vols - inspection et obligation d'information préalable pour certains navires à destination de la Syrie - restrictions à l'admission de certaines personnes - gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes, entités et organismes - interdiction de faire droit à certaines demandes présentées par certaines personnes, entités et organismes - abrogation de la décision du Conseil 2011/782/PESC
	36/2012	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur le matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains services - embargo sur les équipements ou logiciels destinés à être utilisés pour la surveillance ou l'interception

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Syrie		<ul style="list-style-type: none"> - interdiction frappant la fourniture de certains services (en rapport avec ces équipements) - interdiction visant l'importation de pétrole brut et de produits pétroliers - embargo sur les équipements et les technologies essentiels destinés l'industrie du pétrole et du gaz naturel - interdiction frappant la fourniture de certains services (à l'industrie du pétrole brut et des produits pétroliers) - interdiction de fournir des billets de banque et des pièces de monnaie syriens - embargo sur les équipements utilisés pour la construction de nouvelles centrales pour la production d'électricité - interdiction frappant la fourniture de certains services (liés à la construction de ces nouvelles centrales) - interdiction sur certains investissements (destinés à l'industrie du pétrole et du gaz naturel, à la construction de centrales pour la production d'électricité) - gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes, entités et organismes - interdiction à la Banque européenne d'investissement d'effectuer certains paiements - interdiction d'émission ou de commerce de certaines obligations - restrictions sur l'ouverture d'agences et de filiales de banques syriennes ou en coopération avec celles-ci - restrictions sur la fourniture de services d'assurance ou de réassurance - interdiction de faire droit à certaines demandes présentées par certaines personnes, entités et organismes - abrogation du règlement (UE) n° 442/2011
	2005/888	<ul style="list-style-type: none"> - restrictions à l'admission des personnes soupçonnées d'être impliquées dans la préparation, le financement, l'organisation ou la commission de l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri perpétré le 14 février 2005

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Syrie		- gel des fonds et des ressources économiques de ces personnes - un engagement de coopérer sur l'enquête international concernant cet assassinat
	305/2006	- gel des fonds et des ressources économiques
Tunisie	2011/72/PESC	- gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes responsables du détournement de fonds publics tunisiens, et des personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leur sont associés
	101/2011	- gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes responsables du détournement de fonds publics tunisiens, et des personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leur sont associés
Yougoslavie (Serbie et Monténégro)	2000/696/PESC	- restrictions à l'admission de l'ancien président Milosevic et des personnes qui lui sont associées - gel des fonds et des ressources économiques de ces personnes
	2488/2000	- gel des fonds et des ressources économiques de l'ancien président Milosevic et de certaines autres personnes - abrogation des règlements (CE) n° 1294/1999 et 607/2000 et de l'Article 2 du règlement (CE) n° 926/1998
	94/366/PESC	- interdiction de faire droit à certaines demandes conformément à la résolution 757 (1992) du CSNU
	1733/1994	- interdiction de faire droit à certaines demandes relatives aux contrats et opérations dont l'exécution a été affectée par la résolution 757 (1992) du CSNU et par les résolutions connexes

Pays	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Zimbabwe	2011/101/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - embargo sur les armes et le matériel connexe - interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains services - restrictions à l'admission - gel des fonds et des ressources économiques - abrogation de la Position Commune 2004/161/PESC
	314/2004	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression - interdiction frappant la fourniture de certains services - gel des fonds et des ressources économiques

Organisation	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Groupes Terroristes	881/2002	<ul style="list-style-type: none"> - gel des fonds et des ressources économiques des personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban - interdiction frappant la fourniture de certains services - abrogation du règlement (CE) n° 467/2001
	2001/931/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes, groupes et entités en vue de lutter contre le terrorisme - interdiction de mettre à disposition des services financiers - les États membres s'accordent mutuellement, par le biais de la coopération policière et judiciaire
	2580/2001	<ul style="list-style-type: none"> - gel des fonds et des ressources économiques de certaines personnes, groupes et entités en vue de lutter contre le terrorisme - interdiction de mettre à disposition des services financiers
	2005/671/JAI	<ul style="list-style-type: none"> - échange d'informations et à la coopération concernant les infractions terroristes (visé par l'Article 4 de la Position Commune 2001/931/PESC)

Organisation	Base Juridique (Décisions du Conseil / Actions communes / Positions communes / Règlements du Conseil)	Mesures
Groupes Terroristes	2001/930/PESC	<ul style="list-style-type: none"> - est érigée en crime la fourniture ou la collecte délibérée de fonds pour perpétrer des actes de terrorisme - des dispositions sont prises pour geler des fonds et des ressources économiques - des mesures sont prises pour réprimer quelque forme d'appui que ce soit aux entités ou personnes impliquées dans des actes de terrorisme (en réprimant le recrutement de membres de groupes terroristes et en mettant fin à l'approvisionnement en armes des terroristes) - des dispositions sont prises pour assurer l'alerte rapide et de prendre d'autres mesures pour empêcher que des actes de terrorisme ne soient commis - des dispositions sont prises pour refuser l'asile - les personnes qui participent au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme ou qui y apportent un appui commettent des crimes graves <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - des dispositions sont prises pour empêcher les mouvements de terroristes ou de groupes de terroristes - des dispositions sont prises pour empêcher la contrefaçon, la falsification ou l'usage frauduleux de papiers d'identité et de documents de voyage - des dispositions sont prises pour assurer assistance lors des enquêtes criminelles et autres procédures - des renseignements sont échangés afin de prévenir les actes de terrorisme - des dispositions sont prises pour devenir dès que possible parties aux conventions internationales pertinentes (listés en annexe) - les mesures appropriées sont prises afin d'éviter l'abus du statut de réfugié

Source : http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf (Dernière mise à jour le 31 juillet 2013)

Une liste récapitulative des personnes, organismes et entités soumis aux mesures de gel d'avoirs financiers faite par les fédérations du secteur du crédit de l'UE et par la Commission européenne, est disponible ici : http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/consol-list_en.htm.

Annexes

Liste des annexes

1. Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU : votes 2011	109
2. Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU : votes 2012	125
3. Votes sur l'adhésion (UNESCO) et sur le statut (AGNU) de la Palestine	139
4. Organigrammes du SEAE	142
5. Sigles	147

1. Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU : votes 2011

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
19 janvier 2011	S/RES/1967 (2011)	sur la décision d'autoriser le déploiement de personnel militaire supplémentaire et de capacités supplémentaires à la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juin 2011	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
16 février 2011	S/RES/1968 (2011)	sur la décision de prolonger de trois mois au plus le transfert à titre temporaire, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), de compagnies d'infanterie et d'une unité aérienne	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
18 février 2011	Projet de résolution S/2011/24	la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	Oui	Oui	Oui	Oui	14	1 (US)	0	0	N	Oui (US)
24 février 2011	S/RES/1969 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission intégrée des Nations unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N

Document			Votes											
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE					Total des votes						
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto			
26 février 2011	S/RES/1970 (2011)	sur la création d'un Comité du Conseil de sécurité dédié à la surveillance de l'embargo sur les armes à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N			
3 mars 2011	S/RES/1971 (2011)	sur le retrait du personnel militaire qui assure la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone par la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N			
17 mars 2011	S/RES/1972 (2011)	sur l'embargo sur les armes visant la Somalie et la fourniture d'aide humanitaire	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N			
17 mars 2011	S/RES/1973 (2011)	sur la décision d'interdire tous vols dans l'espace aérien de la Jamahiriya arabe libyenne	Oui	Oui	A	Oui	10	0	5 (BR, CN, DE, IN, RU)	Oui	N			
22 mars 2011	S/RES/1974 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) jusqu'au 23 mars 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N			

Document		Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
30 mars 2011	S/RES/1975 (2011)	sur les sanctions ciblées à l'encontre des personnes qui répondent aux critères établis dans la résolution 1572 (2004) sur l'embargo sur les armes visant la Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
11 avril 2011	S/RES/1976 (2011)	sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
20 avril 2011	S/RES/1977 (2011)	sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur la prorogation du mandat du Comité du Conseil de sécurité, créé par la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, jusqu'au 25 avril 2021	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
27 avril 2011	S/RES/1978 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 9 juillet 2011 et sur l'établissement d'une mission qui viendra succéder à la MINUS	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE									
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
27 avril 2011	S/RES/1979 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
28 avril 2011	S/RES/1980 (2011)	sur la reconduction des mesures imposées par les résolutions 1572 (2004), 1643 (2005) et 1975 (2011) du Conseil de sécurité sur les sanctions visant la Côte d'Ivoire et sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts de l'ONU jusqu'au 30 avril 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
13 mai 2011	S/RES/1981 (2011)	sur la prorogation du mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONU-CI) jusqu'au 31 juillet 2011	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
17 mai 2011	S/RES/1982 (2011)	sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts de l'ONU, initialement créé comme suite à la résolution 1591 (2005) sur le Soudan, jusqu'au 19 février 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
7 juin 2011	S/RES/1983 (2011)	sur l'impact de l'épidémie du VIH/Sida durant et après les conflits	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N
9 juin 2011	S/RES/1984 (2011)	sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts de l'ONU, constitué en application de la résolution 1929 (2010) concernant la République islamique d'Iran, jusqu'au 9 juin 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	14	0	1 (LB)	Oui	N	
10 juin 2011	S/RES/1985 (2011)	sur la reconduction du mandat du Groupe d'experts de l'ONU, constitué en application de la résolution de la résolution 1874 (2009) sur la République populaire démocratique de Corée, jusqu'au 12 juin 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
13 juin 2011	S/RES/1986 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) jusqu'au 15 décembre 2011	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document		Votes											
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes			
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto		
17 juin 2011	S/RES/1988 (2011)	sur la création d'un nouveau Comité des sanctions concernant les personnes, les groupes, les entreprises et entités associés aux Taliban	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0		Oui	N
17 juin 2011	S/RES/1989 (2011)	sur la prorogation du mandat du Bureau du Médiateur et sur la création d'une nouvelle Liste relative aux sanctions contre Al-Qaïda	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0		Oui	N
27 juin 2011	S/RES/1990 (2011)	sur la création de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA)	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0		Oui	N
28 juin 2011	S/RES/1991 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) jusqu'au 30 juin 2012	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0		Oui	N

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
29 juin 2011	S/RES/1992 (2011)	sur le redéploiement des moyens logistiques et du personnel militaire de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) à l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
29 juin 2011	S/RES/1993 (2011)	sur la prorogation des mandats des juges permanents et des juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPNY)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
30 juin 2011	S/RES/1994 (2011)	sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) jusqu'au 31 décembre 2011	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
6 juillet 2011	S/RES/1995 (2011)	sur les juges ad litem et les élections à la présidence du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
8 juillet 2011	S/RES/1996 (2011)	sur la création de la Mission des Nations unies en République du Soudan du Sud (MINUSS)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
11 juillet 2011	S/RES/1997 (2011)	sur le retrait de la Mission des Nations unies en République du Soudan du Sud (MINUSS)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
12 juillet 2011	S/RES/1998 (2011)	sur les enfants et les conflits armés	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
13 juillet 2011	S/RES/1999 (2011)	sur l'admission de la République du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations unies					av	av	av	Oui	N	
27 juillet 2011	S/RES/2000 (2011)	sur la prorogation du mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 juillet 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
28 juillet 2011	S/RES/2001 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) pour une période de 12 mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
29 juillet 2011	S/RES/2002 (2011)	sur la reconstitution du Groupe de contrôle de l'ONU, nommé comme suite à la résolution 1519 (2003) sur l'embargo sur les armes visant la Somalie, pour une période de 12 mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
29 juillet 2011	S/RES/2003 (2011)	sur la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 31 juillet 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
30 août 2011	S/RES/2004 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) jusqu'au 31 août 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
14 septembre 2011	S/RES/2005 (2011)	sur la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) jusqu'au 15 septembre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
14 septembre 2011	S/RES/2006 (2011)	sur la reconduction de Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour un mandat prenant effet le 15 septembre 2011 et expirant le 31 décembre 2014	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N

Document			Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes			
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto		
14 septembre 2011	S/RES/2007 (2011)	sur la reconduction de Serge Brammertz dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour un mandat prenant effet le 1 ^{er} janvier 2012 et expirant le 31 décembre 2014	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0	0	Oui	N
16 septembre 2011	S/RES/2008 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0	0	Oui	N
16 septembre 2011	S/RES/2009 (2011)	sur la création d'une Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL)	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0	0	Oui	N
30 septembre 2011	S/RES/2010 (2011)	sur la décision d'autoriser les États membres de l'Union africaine à maintenir la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 31 octobre 2012 et sur la prolongation du paquet de soutien logistique à l'AMISOM	Oui	Oui	Oui	Oui		15	0	0	0	Oui	N

Document		Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE									
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
4 octobre 2011	Projet de résolution S/2011/612	la situation au Moyen-Orient	Oui	Oui	Oui	Oui	9	2 (CN, RU)	4 (BR, IN, LB, ZA)	N		Oui (CN, RU)
12 octobre 2011	S/RES/2011 (2011)	sur la décision de proroger l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) jusqu'au 13 octobre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
14 octobre 2011	S/RES/2012 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 octobre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
14 octobre 2011	S/RES/2013 (2011)	sur la décision permettant au juge Bakhtiyar Tuzmukhamedov de siéger à temps partiel au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
21 octobre 2011	S/RES/2014 (2011)	sur la situation au Yémen	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
24 octobre 2011	S/RES/2015 (2011)	sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
27 octobre 2011	S/RES/2016 (2011)	sur la décision que les dispositions des paragraphes 4, 5 et 6 à 12 de la résolution 1973 (2011) sur la Libye deviendront caduques	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
31 octobre 2011	S/RES/2017 (2011)	sur les mesures pour empêcher la prolifération de tous types d'armes et de matériel connexe en Libye	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
31 octobre 2011	S/RES/2018 (2011)	sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes des États du golfe de Guinée	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
16 novembre 2011	S/RES/2019 (2011)	sur l'autorisation de créer pour une nouvelle période de douze mois une force multinationale de stabilisation (EUFOR) en Bosnie-Herzégovine succédant juridiquement à la Force de stabilisation (SFOR)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N

Document		Votes											
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes			
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto		
22 novembre 2011	S/RES/2020 (2011)	sur les actes de piraterie et les vols à main armée contre les navires au large des côtes somaliennes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
29 novembre 2011	S/RES/2021 (2011)	sur la reconduction des mesures sur les armes et des mesures en matière de déplacements concernant la République démocratique du Congo résultant de la résolution 1807 (2008) et sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts, créé en application de la résolution 1533 (2004), jusqu'au 30 novembre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
2 décembre 2011	S/RES/2022 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) jusqu'au 16 mars 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
5 décembre 2011	S/RES/2023 (2011)	sur les mesures visant l'Érythrée et sur la décision d'étendre le mandat du Groupe de contrôle reconstitué par la résolution 2002 (2011)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	13	0	2 (CN, RU)	0	Oui	N

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
14 décembre 2011	S/RES/2024 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
14 décembre 2011	S/RES/2025 (2011)	sur le renouvellement des mesures sur les armes et en matière de transport décollant de la résolution 1521 (2003) et sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts nommé en application du paragraphe 9 de la résolution 1903 (2009) concernant le Libéria pour une période de 12 mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
14 décembre 2011	S/RES/2026 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) jusqu'au 19 juillet 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
20 décembre 2011	S/RES/2027 (2011)	sur la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations unies au Burundi (BINUB) jusqu'au 15 février 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
21 décembre 2011	S/RES/2028 (2011)	sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) jusqu'au 30 juin 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
21 décembre 2011	S/RES/2029 (2011)	sur la prorogation des mandats des juges permanents et des juges ad litem du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) jusqu'au 30 juin 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
21 décembre 2011	S/RES/2030 (2011)	sur la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 28 février 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
21 décembre 2011	S/RES/2031 (2011)	sur la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) jusqu'au 31 janvier 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N

Document		Votes									
		Votes de l'UE					Total des votes				
Date	Référence	Titre	UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto
22 décembre 2011	S/RES/2032 (2011)	sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) pour une période de 5 mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N

Sources : Système d'information bibliographique des Nations unies (SIBONU)

Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité : <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/2011.shtml>

Projets de résolutions ayant fait l'objet d'un veto au Conseil de sécurité : http://www.un.org/fr/documents/sc_vetos.shtml

Légende : BR = Brésil ; CN = Chine ; DE = Allemagne ; FR = France ; IN = Inde ; LB = Liban ; PT = Portugal ; RU = Fédération de Russie ; UK = Royaume Uni ; US = États Unis d'Amérique ; ZA = Afrique du Sud ; Oui = Vote oui ; N = Vote non ; A = Abstention ; Adp = adopté ; av = aucun vote.

N.B. : En 2011, les membres non-permanents du CSNU étaient l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Colombie, le Gabon, l'Inde, le Liban, le Nigéria, et le Portugal.

2. Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU : votes 2012

Document		Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
12 janvier 2012	S/RES/2033 (2012)	sur des mesures efficaces pour resserrer encore les relations entre l'Organisation des Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
19 janvier 2012	S/RES/2034 (2012)	sur la date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice					av	av	av	Oui	N	
4 février 2012	Projet de résolution S/2012/77	Situation au Moyen-Orient / Syrie	Oui	Oui	Oui	Oui	13	2 (CN, RU)	0	N	Oui (CN, RU)	
17 février 2012	S/RES/2035 (2012)	sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts, initialement constitué en application de la résolution 1591 (2005), jusqu'au 17 février 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
22 février 2012	S/RES/2036 (2012)	sur l'ajout de nouvelles forces et sur le renforcement du dispositif de soutien logistique de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 31 octobre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document		Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
23 février 2012	S/RES/2037 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission intégrée des Nations unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 31 décembre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
29 février 2012	S/RES/2038 (2012)	sur la nomination de Hassan Bubacar Jallow comme Procureur du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, pour un mandat de quatre ans à compter du 1 ^{er} mars 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
29 février 2012	S/RES/2039 (2012)	sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes des États du golfe de Guinée	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
12 mars 2012	S/RES/2040 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) pour une nouvelle période de 12 mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
22 mars 2012	S/RES/2041 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) jusqu'au 23 mars 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
14 avril 2012	S/RES/2042 (2012)	sur l'autorisation du déploiement d'une mission préparatoire comprenant jusqu'à 30 observateurs militaires non armés en République arabe syrienne	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
21 avril 2012	S/RES/2043 (2012)	sur la création d'une Mission de supervision des Nations unies en République arabe syrienne (MISNUS)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
24 avril 2012	S/RES/2044 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document		Votes												
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes				
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto			
26 avril 2012	S/RES/2045 (2012)	sur les mesures sur l'embargo sur les armes et le matériel connexe, la reconduction des mesures imposées par les paragraphes 9 à 12 de la résolution 1572 (2004) du Conseil de Sécurité et le paragraphe 6 de la résolution 1643 (2005) visant la Côte d'Ivoire et sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts de l'ONU jusqu'au 30 avril 2012	Oui	Oui	Oui	Oui				15	0	0	Oui	N
2 mai 2012	S/RES/2046 (2012)	sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud	Oui	Oui	Oui	Oui				15	0	0	Oui	N
17 mai 2012	S/RES/2047 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) pour une période de 6 mois	Oui	Oui	Oui	Oui				15	0	0	Oui	N
18 mai 2012	S/RES/2048 (2012)	sur l'exigence de rétablir l'ordre constitutionnel et sur les mesures contre le personnel militaire de la Guinée-Bissau	Oui	Oui	Oui	Oui				15	0	0	Oui	N

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
7 juin 2012	S/RES/2049 (2012)	sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts de l'ONU, constitué en application de la résolution 1929 (2010) concernant la République islamique d'Iran, jusqu'au 9 juillet 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
12 juin 2012	S/RES/2050 (2012)	sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts de l'ONU, tel que défini dans la résolution 1874 (2009) sur la République populaire démocratique de Corée, jusqu'au 12 juin 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
12 juin 2012	S/RES/2051 (2012)	sur la situation au Yémen	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
27 juin 2012	S/RES/2052 (2012)	sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) jusqu'au 31 décembre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document		Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
27 juin 2012	S/RES/2053 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) jusqu'au 30 juin 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
29 juin 2012	S/RES/2054 (2012)	sur la prorogation des mandats des juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
29 juin 2012	S/RES/2055 (2012)	sur l'extension du nombre d'experts du Groupe d'experts composant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
5 juillet 2012	S/RES/2056 (2012)	sur la situation au Mali	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
5 juillet 2012	S/RES/2057 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 juillet 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document		Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
19 juillet 2012	S/RES/2058 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) jusqu'au 31 janvier 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	13	0	2 (AZ, PK)	Oui	N	
19 juillet 2012	Projet de résolution S/2012/538	Moyen-Orient	Oui	Oui	Oui	Oui	11	2 (CN, RU)	2 (PK, ZA)	N	Oui (CN, RU)	
20 juillet 2012	S/RES/2059 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission de supervision des Nations unies en République arabe syrienne (MISNU) pour une dernière période de 30 jours	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
25 juillet 2012	S/RES/2060 (2012)	sur la prorogation du mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, visé au paragraphe 3 de la résolution 1558 (2004), jusqu'au 25 août 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
25 juillet 2012	S/RES/2061 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) pour une période de 12 mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document		Votes									
		Votes de l'UE					Total des votes				
Date	Référence	Titre	UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto
26 juillet 2012	S/RES/2062 (2012)	sur la prorogation du mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 juillet 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N
31 juillet 2012	S/RES/2063 (2012)	sur la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 31 juillet 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	14	0	1 (AZ)	Oui	N
30 août 2012	S/RES/2064 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) jusqu'au 31 août 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N
12 septembre 2012	S/RES/2065 (2012)	sur la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) jusqu'au 31 mars 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N
17 septembre 2012	S/RES/2066 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N

Document			Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes			
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto		
18 septembre 2012	S/RES/2067 (2012)	sur la situation en Somalie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N
19 septembre 2012	S/RES/2068 (2012)	sur les enfants et les conflits armés	Oui	Oui	Oui	Oui	11	0	4 (AZ, CN, PK, RU)	0	Oui	N	
9 octobre 2012	S/RES/2069 (2012)	sur la prorogation de l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) jusqu'au 13 octobre 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N	
12 octobre 2012	S/RES/2070 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 octobre 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N	
12 octobre 2012	S/RES/2071 (2012)	sur la situation au Mali	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N	
31 octobre 2012	S/RES/2072 (2012)	sur l'autorisation des États membres de l'Union africaine à maintenir le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 7 novembre 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	0	Oui	N	

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE									
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
7 novembre 2012	S/RES/2073 (2012)	sur l'autorisation des États membres de l'Union africaine à maintenir le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 7 mars 2013 et sur la prolongation du paquet de soutien logistique à l'AMISOM	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
14 novembre 2012	S/RES/2074 (2012)	sur l'autorisation de créer une force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) succédant juridiquement à la SFOR avec une structure de commandement et de direction des opérations unifiée pour une nouvelle période de douze mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
16 novembre 2012	S/RES/2075 (2012)	sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) jusqu'au 31 mai 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document			Votes									
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
20 novembre 2012	S/RES/2076 (2012)	sur la situation concernant la République démocratique du Congo	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
21 novembre 2012	S/RES/2077 (2012)	sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer contre les navires au large des côtes somaliennes	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
28 novembre 2012	S/RES/2078 (2012)	sur la reconduction des mesures concernant les armes, les mesures en matière de transports, les mesures financières et les mesures en matière de déplacements imposées par le paragraphe 1 de la résolution 1807 (2008) et prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1533 (2004) jusqu'au 1 ^{er} février 2014	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document		Votes										
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE							Total des votes		
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto	
12 décembre 2012	S/RES/2079 (2012)	sur la reconduction des mesures imposées par le Conseil de Sécurité sur le Libéria et sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts nommé en application du paragraphe 9 de la résolution 1903 (2009) pour une durée de douze mois	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
12 décembre 2012	S/RES/2080 (2012)	sur la prorogation des mandats des juges permanents du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) jusqu'au 31 décembre 2014	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	
17 décembre 2012	S/RES/2081 (2012)	sur la prorogation des mandats des juges permanents et des juges ad litem auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) jusqu'au 31 décembre 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	14	0	1 (RU)	Oui	N	
17 décembre 2012	S/RES/2082 (2012)	sur les mesures imposées contre les personnes, groupes, entreprises et entités associés aux Taliban	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N	

Document			Votes								
Date	Référence	Titre	Votes de l'UE								
			UK	FR	DE	PT	O	N	A	Adp	Veto
17 décembre 2012	S/RES/2083 (2012)	sur la prorogation du mandat du Bureau du Médiateur et sur les mesures imposées contre des personnes, groupes, entreprises ou entités associés à Al-Qaïda	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N
19 décembre 2012	S/RES/2084 (2012)	sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le dégageement (FNUOD) jusqu'au 30 juin 2013	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N
20 décembre 2012	S/RES/2085	sur l'autorisation du déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) pour une durée initiale d'une année	Oui	Oui	Oui	Oui	15	0	0	Oui	N

Sources : Système d'information bibliographique des Nations unies (SIBONU)

Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité : <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/2011.shtml>

Projets de résolutions ayant fait l'objet d'un veto au Conseil de sécurité : http://www.un.org/fr/documents/sc_vetos.shtml

Légende : AZ = Azerbaïdjan ; CN = Chine ; DE = Allemagne ; FR = France ; PK = Pakistan ; PT = Portugal ; RU = Fédération de Russie ; UK = Royaume Uni ; ZA = Afrique du Sud ; Oui = Vote oui ; N = Vote non ; A = Abstention ; Adp = adopté ; av = aucun vote.

N.B. : En 2012, les membres non-permanents du CSNU étaient l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Azerbaïdjan, la Colombie, le Guatemala, l'Inde, le Maroc, le Pakistan, le Portugal, et le Togo.



3. Votes sur l'adhésion (UNESCO) et sur le statut (AGNU) de la Palestine

36^{ème} Conférence générale de l'UNESCO – 11^{ème} séance plénière, résolution 9.1 sur l'adhésion de la Palestine [31 octobre 2011].

67^{ème} Assemblée générale des Nations unies – 44^{ème} séance plénière, résolution 67/19 sur le statut d'observateur à l'ONU pour la Palestine [29 novembre 2012].

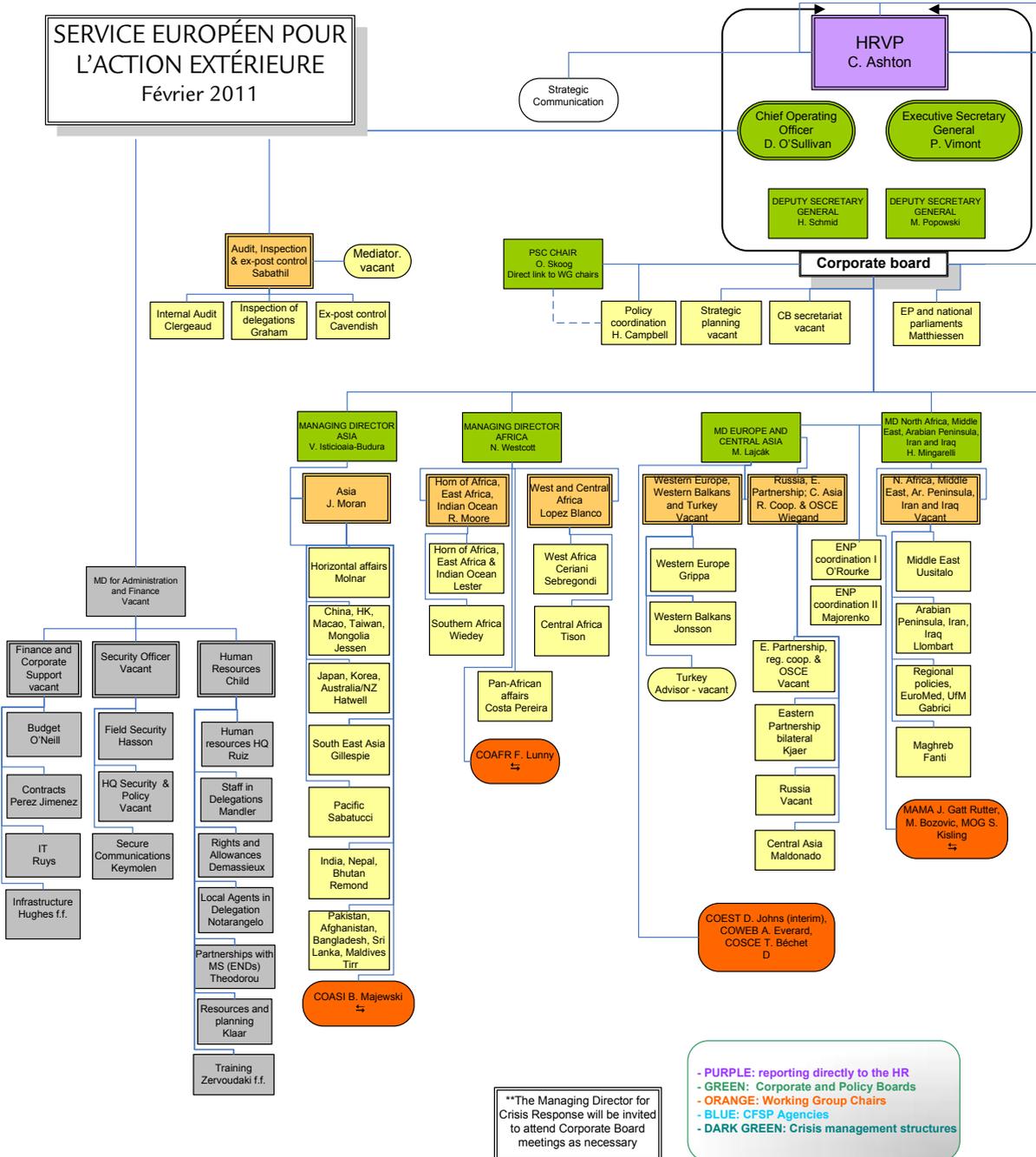
Pays	Vote UNESCO sur l'adhésion de la Palestine	Vote AGNU sur le statut de la Palestine
Etat membre de l'UE		
Allemagne	Non	Abstention
Autriche	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui
Bulgarie	Abstention	Abstention
Chypre	Oui	Oui
Danemark	Abstention	Oui
Espagne	Oui	Oui
Estonie	Abstention	Abstention
Finlande	Oui	Oui
France	Oui	Oui
Grèce	Oui	Oui
Hongrie	Abstention	Abstention
Irlande	Oui	Oui
Italie	Abstention	Oui
Lettonie	Abstention	Abstention
Lituanie	Non	Abstention
Luxembourg	Oui	Oui
Malte	Oui	Oui
Pays-Bas	Non	Abstention
Pologne	Abstention	Abstention

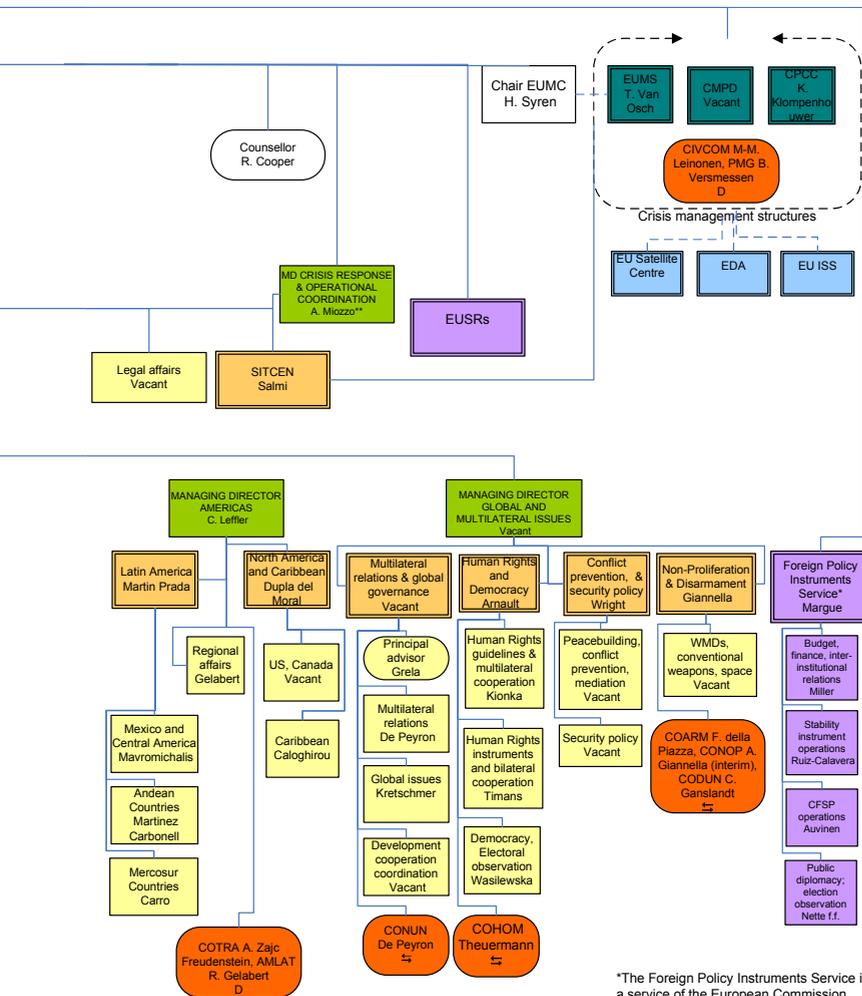
Pays	Vote UNESCO sur l'adhésion de la Palestine	Vote AGNU sur le statut de la Palestine
Portugal	Abstention	Oui
République tchèque	Non	Non
Roumanie	Abstention	Abstention
Royaume-Uni	Abstention	Abstention
Slovaquie	Abstention	Abstention
Slovénie	Oui	Abstention
Suède	Non	Oui
Pays adhérent		
Croatie	Abstention	Abstention
Pays candidats à l'adhésion		
Islande	Oui	Oui
Ancienne République yougoslave de Macédoine	Abstention	Abstention
Monténégro	Abstention	Abstention
Serbie	Oui	Oui
Turquie	Oui	Oui
Candidats potentiels		
Albanie	Abstention	Abstention
Bosnie-Herzégovine	Abstention	Abstention
Etats non-membres de l'UE		
Norvège	Oui	Oui
Suisse	Abstention	Oui



4. Organigrammes du SEAE

SERVICE EUROPÉEN POUR
L'ACTION EXTÉRIÈRE
Février 2011



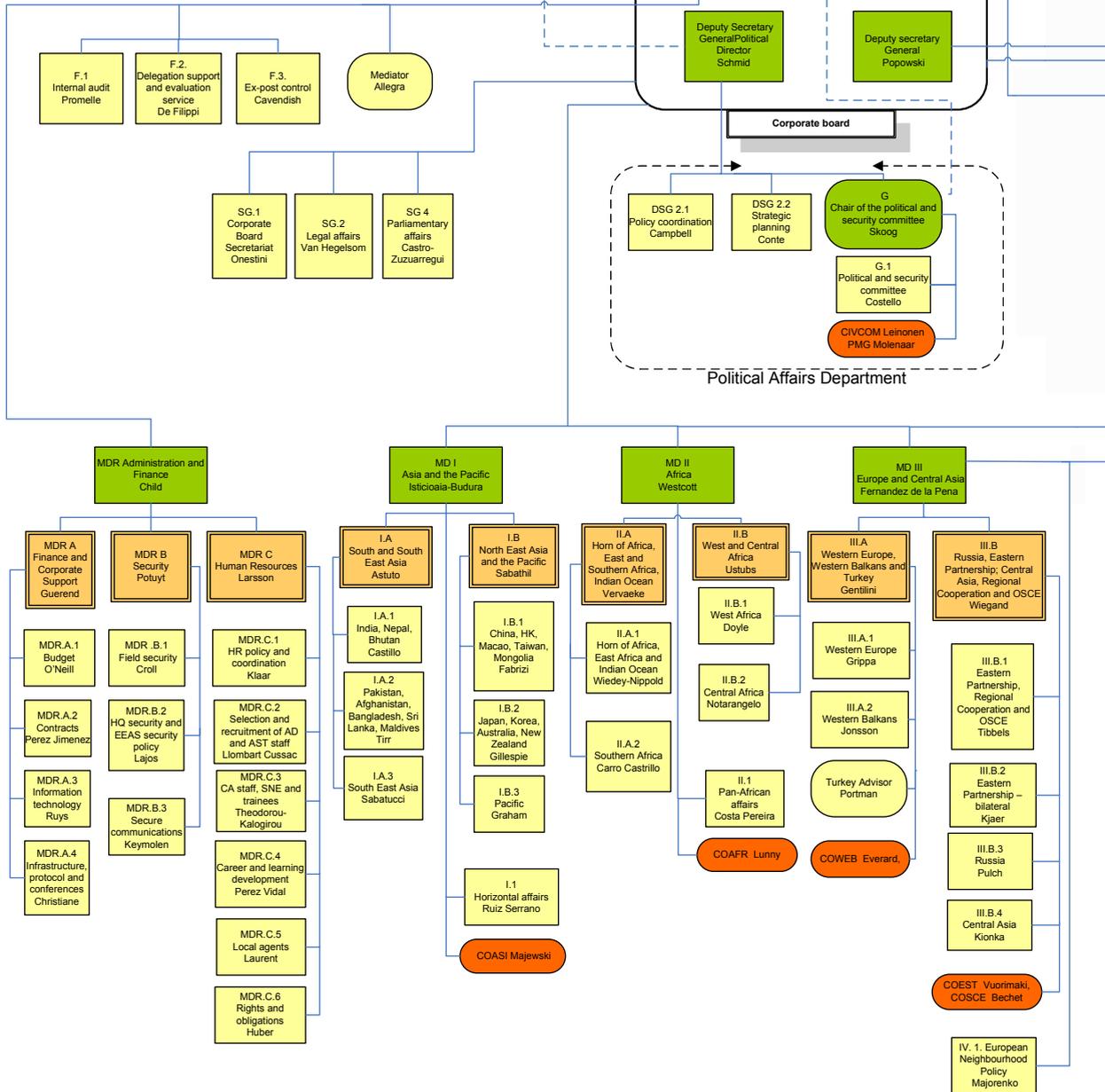


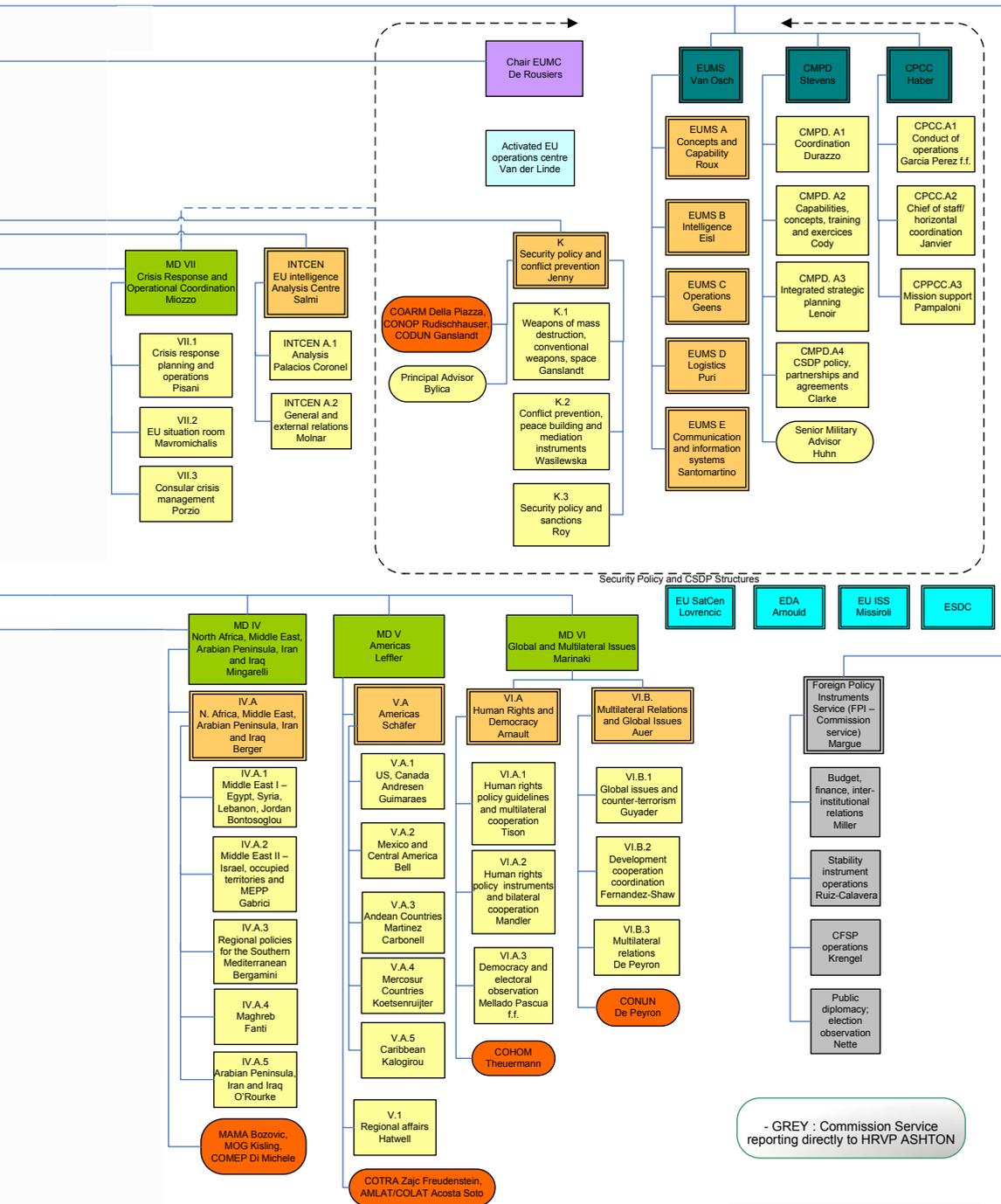
*The Foreign Policy Instruments Service is a service of the European Commission reporting directly to HRVP Ashton.

Advisors:

- F. Andresen Guimaraes, Advisor multilateral relations
- T. Béchet, Advisor regional cooperation
- C. Brumter, Advisor security questions
- C. Jourret, Advisor Middle East
- B. Majewski, Advisor, COASI Chair
- A. Olljum, Advisor
- T. Roe, Advisor ASEM
- A. van der Spree, Advisor ICS
- P. Willaert, Advisor external relations and inspection of EU Delegations
- S. Servoudaki, Advisor training

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIÈRE
Février 2013







5. Sigles

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AED	Agence Européenne de Défense
AGNU	Assemblée Générale des Nations unies
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMF	Assistance macro financière
BEI	Banque européenne d'investissement
CCR	Centre commun de recherche
CE	Commission européenne
CESD	Collège Européen de Sécurité et de Défense
CFP	Cadre financier pluriannuel de l'UE
CMCO	Coordination civilo-militaire
COPS	Comité politique et de sécurité
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
CSUE	Centre Satellitaire de l'UE
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DEVCO	Direction générale (DG) du développement et coopération – EuropeAid
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
ECHO	Direction générale de l'aide humanitaire
EM	Etat membre
ESPAS	Système d'Analyse stratégique et politique européen (<i>European Strategy and Policy Analysis System</i>)
EUISS	Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne (<i>European Union Institute for Security Studies</i>)
FED	Fonds européen de développement
FLEG	<i>Forest Law Enforcement and Governance</i>
FPI	Unité Instrument de la politique étrangère (<i>Foreign Policy Instrument Unit</i>)
GIP	Groupe international de police des Nations unies
ICD	Instrument de coopération au développement
ICSN	Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire
IdS	Instrument de stabilité
IEDDH	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
IPA	Instrument d'aide de préadhésion

IPI	Instrument pour les pays industrialisés
MPUE BIH	Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine
ONG	Organisation non gouvernementale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière (<i>Public Expenditure and Financial Accountability</i>)
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et défense
PEV	Politique européenne de voisinage
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RCA	République centrafricaine
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies
RDC	République démocratique du Congo
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
RSUE	Représentant spécial de l'UE
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TUE	Traité sur l'Union européenne
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques



European Union Institute for Security Studies
100, avenue de Suffren | 75015 Paris | France
www.iss.europa.eu